



Rapport d'activités 2023

Service d'aide aux Justiciables de l'arrondissement judiciaire du Brabant Wallon



Table des matières

Edito 2023	- 4 -
Nos activités	- 5 -
1. La mission d'aide au lien	- 5 -
2. Aide psychologique et sociale aux victimes	- 8 -
2.1. <i>Aide psychologique aux victimes</i>	- 8 -
2.1.1. <i>Aspects qualitatifs et les bonnes pratiques</i>	- 8 -
A) Entretiens individuels	- 9 -
B) Approche groupale	- 10 -
B.1. Propos préliminaires	- 10 -
B.2. Groupes de parole	- 11 -
B.3. Théâtre-action.....	- 12 -
B.4. Selfdefense	- 13 -
B.5 Yoga.....	- 14 -
B.6. Journées thématiques.....	- 14 -
2.1.2. <i>Difficultés particulières dans la mise en œuvre de nos missions</i>	- 15 -
2.1.3. <i>Projets particuliers (hors agrément)</i>	- 19 -
A) Le projet d'antennes décentralisées.....	- 19 -
B) Projet Accordage.....	- 22 -
2.1.4. <i>Besoins identifiés pour les victimes</i>	- 23 -
2.2. <i>Aide sociale aux victimes</i>	- 24 -
2.3. <i>Collaborations, sensibilisation et réseau de partenaires spécifiques aux victimes</i>	- 26 -
3. Aide aux auteurs et proches d'auteurs	- 28 -
3.1. <i>Aide psychologique aux auteurs et proches d'auteurs</i>	- 28 -
3.2. <i>Aide sociale aux auteurs et proches d'auteurs</i>	- 29 -
4. Le travail psychosocial en prison	- 30 -
4.1. <i>Aide sociale aux détenus</i>	- 30 -
4.1.1. <i>Méthodologie, aspects qualitatifs et bonnes pratiques</i>	- 31 -
4.1.2. <i>Projets (dans ou hors agrément)</i>	- 32 -
A) Le projet ADFORM (« Aide Détenus Formation »).....	- 32 -
B) Deux projets relatifs au logement.....	- 33 -
C) Vestiaire social	- 34 -
D) Formation cariste.....	- 34 -

E) Brochure pour détenus.....	- 35 -
4.1.3. Besoins et problématiques spécifiques.....	- 35 -
4.1.4. Difficultés particulières.....	- 35 -
4.1.5. Collaboration, sensibilisation et réseau de partenariats spécifiques aux auteurs, détenus ou non ...	- 37 -
4.2. Aide psychologique aux détenus.....	- 38 -
5. Visiteurs bénévoles.....	- 39 -
6. Travail en réseau et sensibilisation en général.....	- 40 -
Quelques chiffres.....	- 42 -
Tableau comparatif entre PEC AGMJ et statistiques internes Per Diem 2023.....	- 42 -
Tableau de sous-subventionnement.....	- 45 -
Perspectives 2024-2025.....	- 47 -
1. Perspectives dans nos activités.....	- 47 -
2. Perspectives relatives aux membres du personnel.....	- 49 -
3. Perspectives réglementaires, administratives et financières.....	- 51 -
Données administratives, lieux d'activité et modalités de contact ...	- 52 -

Edito 2023

Cette année 2023 aura été pour La Touline une année paradoxale. Stabilisation et continuité d'une part, dynamisme, changements, rénovation et agrandissement d'autre part.

Stabilisation de l'équipe d'abord. Depuis notre entrée en fonction en mai 2020, nous aurons connu plusieurs départs, engagements et licenciements au sein des membres du personnel. Hormis une fin de contrat à durée déterminée au mois d'août 2023 au sein du projet d'antennes décentralisées et un nouvel engagement en septembre 2023 d'une assistante sociale à la prison de Nivelles, l'équipe aura gardé une stabilité certaine que nous n'avons pas connu préalablement. Et cela fait du bien, permet de voir et construire un avenir plus clair, ensemble.

Continuité également, dans le bon comme dans le plus difficile, malheureusement récurrent.

Le bon d'abord : les divers projets, le dynamisme, l'envie d'aller de l'avant. En effet, qu'il s'agisse des projets déjà initiés en 2022, ce rapport témoignera souvent des liens avec ce qui avait été posé comme pierres aux projets développés, démarrés ou aboutis en 2023. Que nous prenions les projets divers de groupe, de théâtre-action, de selfdefense, les projets de logement pour détenus (en libération conditionnelle) ou mixte (en congé pénitentiaire ou pour des victimes de violence conjugale), le projet de brochure pour les détenus de Nivelles ou d'Ittre, de vestiaire social, le projet ADFORM ou la formation cariste ou encore l'augmentation barémique des criminologues du service en lien avec des formations longues, la poursuite des supervisions d'équipe, tous ces projets ont été pensés ou démarrés en 2022 ou initiés en 2023 mais dans la continuité d'idées ou de besoins identifiés préalablement, dans le même esprit de dynamisme et d'aide concrète et complémentaire à l'aide individuelle apportée par toute l'équipe. Ce qui continue également et qui est bon, c'est le soutien, la constance au fil des ans de la présence humaine de l'équipe des visiteurs bénévoles de prison auprès des détenus rencontrés. Nous tenons à souligner leur engagement et à les remercier pour celui-ci, pour les détenus.

Le moins bon ensuite et vous les lirez au long de ce rapport : les difficultés, récurrentes et importantes pour la plupart, à mettre en œuvre nos missions. En effet, le manque de moyens, les listes d'attente, la saturation, l'absentéisme massif des agents pénitentiaires nivellois, les difficultés informatiques en lien avec la prison, les difficultés organisationnelles ou communicationnelles en lien avec les divers groupes de paroles ou projets collectifs n'ont pas grand-chose de neuf ou de particulier à cette année 2023.

Et pourtant, dans cette continuité apparente émerge des changements perceptibles : une meilleure visibilité et appréciation de La Touline auprès de nos partenaires dans le Brabant Wallon, un agrandissement de l'équipe, de nouveaux outils ou formes d'organisation au sein de l'équipe, des nouveaux statuts pour l'ASBL après un nouveau règlement de travail l'an passé, une dynamique d'équipe davantage tournée vers l'avenir et la construction d'un ou de projet(s) commun(s) via la redéfinition des valeurs qui animent les travailleurs, remise à neuf des peintures de nos locaux, deux journées de « mise au vert » en équipe, etc.

Il serait naïf de ne voir et ne présenter que les belles choses. Nous sommes confrontés au quotidien à des situations humaines terribles. Mais il est bon également de se retourner et de se féliciter, de se remercier pour tout le chemin parcouru, l'énergie donnée et le travail fourni. Merci à toutes et tous ceux qui y ont contribué.

Martin BOUHON
Directeur

Nos activités

1. La mission d'aide au lien

Selon le décret, la mission d'aide au lien s'entend comme « *toute aide qui vise à créer, maintenir, encadrer ou restaurer la relation entre deux personnes dont au moins une est un justiciable* ». Pour La Touline, il s'agira de « *promouvoir et encadrer les relations entre l'auteur détenu et l'environnement extérieur, en particulier avec ses proches* » et plus précisément ses enfants au sein la prison de Nivelles.

La mission Lien et sa mise en œuvre se composent de trois parties : des entretiens individuels, des rencontres individuelles et des rencontres collectives (environ 80%). Les demandes à ce niveau émanent pour la plupart directement des pères détenus et/ou de leur famille. Plus ponctuellement, elles nous arrivent également via des SAJ, des SPJ ou des centres d'hébergement.

Au niveau des entretiens individuels, il s'agit là de rencontres entre le parent détenu, principalement, et l'intervenant de La Touline. Lorsqu'il ne s'agit pas du père détenu, il s'agira alors de rencontre avec le ou les enfants, la mère, un éducateur, un assistant social, un psychologue, le SPJ, etc. Ces entretiens ont pour objectif de mettre au clair la demande d'intervention, la situation familiale, juridique, la dynamique de la famille, etc. Le but de ces entretiens est soit de préparer à des rencontres soit d'accompagner le parent détenu dans sa parentalité et l'exercice de celle-ci malgré la détention s'il n'y a pas de demandes de bénéficier des rencontres. L'année 2023 fut l'occasion d'affiner et d'enrichir le contenu de cette modalité, notamment en redéfinissant une méthodologie, en établissant une grille d'analyse et d'entretien commune et centrée sur les besoins des enfants, la place du père, et les objectifs de la paternité. Cette modalité se déroule tout au long de l'année, quotidiennement et à la demande du père. Ces rencontres prennent en moyenne une vingtaine d'heures par mois.

Au niveau des rencontres individuelles, il s'agit de la modalité d'intervention se déroulant dans un un parloir avocat (PAV). Les entretiens en PAV sont plus ponctuels et sont mis en place soit lors d'une longue rupture de contact soit lorsque la situation familiale l'exige (enfants placés dans des institutions médicales, inquiétude des autorités SAJ/SPJ, etc.). Modalité qui se veut provisoire, il est énoncé qu'elle a *a priori* pour but d'amener, à terme, à des rencontres collectives. Ce caractère provisoire est justifié par l'exiguïté du local, qui nous semble peu propice au développement durable et sain d'une relation et du lien, à l'absence de possibilité de mettre en place l'ensemble de l'arsenal d'outils à notre disposition (notamment puisque tout le matériel dont nous disposons ne peut y être amené) mais aussi par le caractère inévitablement et intensément « intrusif », quoiqu'involontaire, de l'intervention du travailleur. En effet, ces rencontres se déroulant en présence uniquement du papa, de l'enfant, d'un éventuel travailleur référent de l'enfant et du travailleur de la Touline, tout est contrôlé et entendu. Il s'agit là de caractéristiques qui sont voulues et parfois nécessaires au bon déroulement de la visite mais qui sont, selon nous, peu souhaitables sur des rencontres à plus long terme. L'objectif de la mission Lien étant de créer, recréer ou maintenir le Lien entre un enfant et son parent détenu, la présence constante d'un intervenant risquerait à long terme à nos yeux d'entretenir une « dépendance » de ce lien à l'intervenant, ce qui serait contraire au sens de cette mission.

En ce qui concerne les activités collectives, il s'agit non seulement la partie la plus visible de notre intervention mais également celle qui nécessite le plus de travail sur le plan organisationnel. Ainsi, pour 2h d'activité collective effective, il faut en général compter, vu le nombre de contacts à prendre et d'intervenants multiples jusqu'à 6h en amont et 5h en aval. Il s'agit de rencontres se déroulant dans la

salle de visite “classique” de la prison. Pouvant accueillir jusqu’à 18 familles en même temps, cette activité a pour but de proposer un espace le plus « décarcéralisé » possible au sein de la prison (ce qui est un brin antinomique) et de “normaliser” autant que faire se peut des rencontres familiales dans un espace peu propice aux rencontres. Nous y développons une ambiance qui peut avoir des aspects de « garderie », notamment en mettant à disposition un grand nombre de jeux de sociétés, d’activités manuelles, de livres, de jeux pour enfants, de matériel psychomoteur (par exemple un toboggan, une nouvelle piscine à boule en 2023, etc.). Ces rencontres, appelées *Enfants-Parents*, et souvent appelées “relais” par le personnel de la prison (en confusion avec le Relais Enfants-Parents ASBL actif dans de nombreuses prisons francophones pour cette mission), ont lieu les premiers et troisièmes mercredis du mois de 14h30 à 16h30 et sont encadrés par deux travailleurs de la Touline, le responsable de la mission Lien et un ou une collègue. Une charte est présentée aux participants et sa signature est un prérequis à la participation à l’activité. Cette charte, composée de dix points, reprend une série de bons comportements à adopter et en proscriant d’autres (drogues, violences, absence d’investissement dans la relation avec l’enfant, etc.).

Tributaires du fonctionnement de la prison, toutes ces modalités partagent les difficultés communes à la prison : annulation intempestive pour causes diverses, freins administratifs au sein de la prison (ex : accord parfois fort tardif, inflexibilité quant à la liste des personnes inscrites, etc.), etc. Soulignons que si la prison peut poser des freins à ces activités, ceux-ci sont en général le fruit d’un système et non d’individus de mauvaise volonté et contraires à celles-ci. Ces activités partagent par ailleurs également certaines difficultés inhérentes au travail avec des familles et des personnes fragilisées : relations compliquées voire toxiques, institutionnalisation et juridiciarisation des situations, émotions fortes, etc.

Hormis les activités collectives, **aucun projet particulier** n’a été mis en place. Lors des activités collectives, il est arrivé sporadiquement de travailler avec des organismes extérieurs, parfois bénévoles, parfois pas, pour permettre de diversifier l’offre des visites. Dans ce cadre, nous avons notamment mis en place des activités avec le Kot-é-Clown de l’UCLouvain, la bibliothèque de Nivelles, les journées Jeux-T’aime de YAPAKA, la venue de Saint-Nicolas.

Les besoins identifiés

Environ un quart des familles participantes aux activités sont institutionnalisés ou dans le giron de la Justice pour des raisons familiales. Selon nous, il y a, pour ces familles, régulièrement une inadéquation entre les besoins identifiés pour elles par les services qui les prennent en charge et ce que notre service peut leur proposer. Nous avons en effet remarqué que la demande d’encadrement des situations dépassait soit nos capacités matérielles soit notre accord à le faire au vu de notre philosophie de travail. En effet, l’idée d’un Espace-Rencontre “classique” telle que pensée par les SPJ/SAJ ou centre de placement n’est pas toujours tout à fait concordante avec l’espace proposé en prison par La Touline. Il nous est par exemple régulièrement en pratique impossible de passer l’entièreté d’une activité collective aux côtés des familles qui le demandent. Quand une seule le demande, c’est possible, quand elles sont plusieurs, cela devient impossible. Le nombre faible de travailleurs et de visites organisées face au nombre élevé de participants, l’organisation propre au monde carcéral, la présence d’agents pénitentiaires, de règles internes à la prison, sont autant de freins à cette mise en place. Cependant, il est aussi important de préciser que la philosophie de travail de La Touline est de proposer un espace propice au Lien dans la prison et non de travailler en partant du principe qu’il s’agit de familles ayant des difficultés ou des manques relationnels. Il se peut que ce cas arrive et nous prenons alors toutes les dispositions possibles pour assurer tant que nous pouvons une sécurité émotionnelle et relationnelle aux bénéficiaires. Mais cela n’est pas le cas de tous les participants.

Problématiques ou profils de justiciables spécifiques

Les problématiques et profils des personnes bénéficiant de l'accompagnement de La Touline dans sa mission Lien sont variés et divers mais, en 2023, une problématique particulière et nouvelle s'est présentée : les enfants placés en institution psychiatrique ou présentant des problèmes de santé mentale. Sans explication à nos yeux et alors que nous n'avions aucun dossier similaire en 2022, pas moins de 4 dossiers où des enfants placés en institution psychiatrique ou présentant des problèmes de santé mentale ont été ouverts en 2023. Ces dossiers ont demandé un travail particulier car le soin médical qui était porté à l'enfant remettait perpétuellement l'intérêt des visites avec le père incarcéré. Ces dossiers étaient donc toujours "sur un fil" et ont fait beaucoup d'allers-retours qui ont été difficilement compris tant par les pères que par les enfants. La démultiplication des intervenants gravitant autour de la situation rendait aussi le travail en réseau et avec la famille plus ardu qu'à l'accoutumée et imposait pour ces situations une charge de travail plus chronophage mais aussi plus spécialisée et ce malgré le manque de formations sur ces thématiques. Il n'est pas rare qu'une rencontre avec un délégué du SPJ prenne en pratique une demi-journée entière...

Difficultés particulières dans la mise en œuvre de la mission d'aide au lien

Mis à part les difficultés déjà reprises plus haut et dans nos précédents rapports d'activité, il est à noter que nous avons rencontrés certaines difficultés notamment dans le cadre de situations familiales présentant des violences intrafamiliales. Dans certains cas, les autorisations de visites étaient suspendues par l'institution pénitentiaires spontanément car des suspicions de violences dans la famille étaient présentes mais pour des faits s'étant déroulés en dehors des murs de Nivelles et dont ni un tribunal de fond ni une juridiction d'instruction n'avaient jugé utile de suspendre les contacts. La prise d'initiative du système pénitentiaire était surprenante mais aussi totalement bloquante dans la mise en œuvre de notre mission. Nous savons par ailleurs, pour suivre au niveau de l'aide aux victimes, énormément de situations de violences entre partenaires et/ou intrafamiliales l'impact colossal que des violences peuvent avoir sur les enfants et leur développement, même quand ils n'en sont « que » témoins (*cf infra*). Pour autant, si nous assumons n'avoir la plupart du temps qu'une partie des informations du « tableau » familial, nous pensons que la prison est parfois dans la même situation mais prenant des décisions sans nécessairement rencontrer au préalable le ou les enfants concernés, leur mère/(ex-)compagne du détenu et n'informant par ailleurs pas toujours ou correctement ce dernier de la motivation de ces suspensions de visites. Leur frustration est alors grande et parfois lourde à porter pour lui et pour nos intervenants qui l'écoutent.

A l'inverse et toujours de la cadre d'un dossier présentant des violences intrafamiliales, nous avons également été confrontés à une "obligation" de mise en place de visites par le SPJ alors que nous avons jugé que ces visites allaient à l'encontre de l'intérêt de l'enfant. La divergence de vues quant à l'intérêt de l'enfant entre le SPJ et notre ASBL a pu créer des frictions dont, au final, tout le monde a pu souffrir au premier chef duquel nous retrouvons malheureusement l'enfant. Les tribunaux, et parfois les SPJ également, pensent souvent à tort que les Espaces-Rencontres *extra-muros* agissent sous mandat mais il ne s'agit en réalité que d'une désignation impliquant le droit pour l'espace-rencontre de refuser une mission ou de la suspendre s'il le juge nécessaire, sans obligation de mettre en place des rencontres. En *intra-muros*, nous subissons les mêmes confusions et ce, alors qu'à l'inverse de certains Espaces-Rencontres, nous ne faisons jamais de rapport à destination de l'autorité « désignante ».

Bonnes pratiques

Au vu de l'importante collaboration que nous avons eu avec le SPJ cette année, il est intéressant de noter que la confiance avec les différentes antennes de cette institution s'est améliorée et notamment avec le SPJ de Nivelles qui nous convient régulièrement aux entretiens menés avec nos bénéficiaires.

D'une manière plus générale, il est ainsi fort fréquent de collaborer avec les différents centres de placement, SAJ/SPJ lors de la mise en place des visites.

Dans certains cas, la collaboration avec le service Itinérance de la Croix-Rouge pour la mise en place des trajets est sollicitée. Ce service est d'une grande aide au niveau organisationnel et agit dans l'intérêt de l'enfant.

Un point notable de changement par rapport à l'année 2022 est l'absence d'annulation intempestive des activités du propre chef de la prison. Toutes les activités prévues ont donc été faites.

De plus, il n'existe pas, dans le cadre de la mission Lien, de liste d'attente. Nous tâchons de prendre toutes les demandes en charge dans un délai de 2/3 semaines.

2. Aide psychologique et sociale aux victimes

Dans le cadre de ses **missions de base** prévues par le décret du 13 octobre 2016¹, La Touline accueille et accompagne les victimes de tout type d'infraction pénale. L'aide apportée se veut globale et holistique, psychosociale mais cette mission est divisée dans le décret en 2 types d'aide distinctes : aide sociale et aide psychologique.

Une série de constats, de besoins identifiés ou d'activités mises en place en 2023 entrecroisent en permanence les missions de base et les **projets particuliers** situés, au niveau du financement, hors de notre agrément. En pratique cependant, l'aide apportée au sein de ces projets particuliers (antennes décentralisées ou Accordage) est similaire à celle apportée à notre siège social. Raison pour laquelle nous considérons plus opportun d'aborder les deux – agrément et « hors agrément » – de concert ci-après. Nous développerons néanmoins plus loin et plus en détails ces deux projets hors financement via notre agrément.

2.1. Aide psychologique aux victimes

La mission d'aide psychologique à la victime s'entend comme « *toute aide destinée à [la] soutenir psychologiquement afin qu'[elle] trouve un nouvel équilibre de vie* » en « *[la soutenant] pour faire face aux conséquences directes et indirectes d'une infraction pénale ou aux problèmes particuliers liés à sa situation spécifique* » ou en lui proposant « *au départ du préjudice subi, un soutien thérapeutique spécialisé et personnalisé centré sur les conséquences directes du traumatisme et sur l'assimilation du choc* ».

Si l'infraction reste donc le point de départ, nous travaillons sur les conséquences psychologiques qui en découlent. Il est parfois délicat et difficile de cibler la frontière entre ce qui correspond à ces conséquences et ce qui en sort.

2.1.1. Aspects qualitatifs et les bonnes pratiques

¹ Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, *M. B.*, 22 décembre 2016, p. 88082. La Touline est agréée pour les missions d'aide sociale, psychologique et d'aide au lien.

Dans l'ensemble, les aspects qualitatifs positifs et les bonnes pratiques qui ont eu cours en 2023 se situent tous dans la lignée de ce qui a pu être développé en 2021 et 2022.

A) Entretiens individuels

Tant en termes de volumes horaires tant qu'au niveau méthodologique, l'entretien individuel avec le justiciable – en l'occurrence ici la victime – est et reste la base et le cœur de notre travail. Les plus longs développements accordés ci-dessous aux groupes et autres projets particuliers n'indiquent en rien le contraire. Au niveau individuel, il n'y a pas en 2023 spécialement de particularités à souligner en termes de nouvelles pratiques.

Nous souhaitons profiter de l'occasion pour souligner à quel point les suivis thérapeutiques ont tendance à s'étaler dans le temps (plutôt moyen ou long terme), ce qui impacte la capacité limitée en moyens humains pour davantage de prises en charge. En effet, bien souvent, derrière la demande spécifique au départ du suivi (liée à l'infraction pénale *du moment*) se « cache » des réalités bien plus complexes avec des victimisations multiples, antérieures et non traitées, avec des problématiques multiples non spécifiquement liées à l'infraction pénale mais qu'il est difficile de « détacher » de la situation de la victime (ex : problématique de santé mentale, précarité sociale ou financière, droit de séjour, etc.). En guise d'illustration, la conseillère conjugale et familiale en charge de victimes de violences entre partenaires (*cfr infra* « Accordages ») estime *grosso modo* que 9 victimes sur 10 (!) qui se présentent à sa consultation en raison des violences passées ou actuelles de leur (ex-)partenaire finissent par, à un moment ou un autre du suivi, en fonction de la qualité de la relation/thérapie ou d'événements « électrochocs » extérieurs, à relater des violences sexuelles subies dans l'enfance ou l'adolescence, majoritairement au sein de la cellule familiale plus ou moins étendue.

Trois courtes réflexions à cet égard.

Premièrement, cela nous renvoie au phénomène complexe, lourd, massivement tabou de la violence sexuelle (au sein des familles surtout) et à la minimisation ou au déni collectif des impacts importants et multiples que ces violences ont sur le long terme pour les victimes mais aussi sur la société dans son ensemble. Nous renvoyons plus particulièrement le lecteur aux écrits de Muriel Salmona² pour approfondir ce point.

Deuxièmement, cela complexifie largement la construction d'un encodage a même de refléter en nuances la réalité et la lourdeur des situations que nous traitons. Ces victimes seront reprises par exemple comme « victimes de violences entre partenaires » parce que c'est leur « porte d'entrée », comme si elles n'avaient pas été « en plus » victimes de violences sexuelles par le passé. A cet égard, notre secteur de l'aide aux victimes a par exemple récemment été contacté par la « *Commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur le traitement des abus sexuels commis au sein et en dehors de l'Église, y compris sur leur traitement judiciaire, et sur leurs conséquences actuelles pour les victimes et pour la société* » qui souhaitait récolter des statistiques. Nous leur avons répondu par la négative et en renvoyant, notamment, ces difficultés³.

Enfin, et surtout, qui dit violences multiples, sur le long cours et/ou au cours du développement de la personne dit souvent trauma complexe et non trauma « simple ». Ce type de traumatismes prend indubitablement et inévitablement plus de temps à être traité thérapeutiquement. Heureusement, les formations suivies ces dernières années et en 2023⁴, notamment dans le cadre de la prise en charge des victimes d'urgence collective – dont l'utilité a déjà été maintes fois soulignée positivement – ont permis de mettre en place et d'utiliser de nouveaux outils améliorant la qualité de nos prises en charge. Citons ainsi des formations sur l'EMDR, l'EMDR avec traumas complexes, la stabilisation, l'hypnose, etc..

² M. SALMONA, *Le livre noir des violences sexuelles*, Dunod, 2013, 360 p. ; ou encore : <https://www.memoiretraumatique.org/>

³ Mail du 26.1.2024 en annexe

⁴ Voy. « Formations » *infra* mais aussi nos rapports précédents.

De façon plus brève, 2023 fut également une année de plus pour utiliser d'une façon plus habituelles les chartes (réécrites en 2021) au début des prises en charge afin de poser un cadre relationnel sécurisé, bien compris et discuté par et pour nos bénéficiaires et nos intervenants.

En termes de bonnes pratiques relatives aux entretiens individuels, nous soulignons enfin l'augmentation des situations partagées en intervision d'équipe au niveau de l'aide psychologique dédiée aux victimes. Cela peut s'expliquer à nos yeux par différents facteurs cumulés que sont la systématisation des moments d'intervision proposés en réunion, le fait que les réunions d'équipe se fassent depuis 2 ans en équipe complète (et non parfois par « secteur » comme par le passé, ce qui amène potentiellement plus d'écoute et de soutien face aux situations complexes pour les intervenants), le fait que l'équipe « victime » se soit agrandie au fil des projets particuliers pour devenir moins « minoritaires » que l'équipe « carcérale » historiquement plus conséquente, etc. Ces temps d'intervision sont utiles pour les intervenants, contribuent à construire une dynamique d'équipe, une clinique partagée et *in fine* améliorent la prise en charge globale du justiciable.

B) Approche groupale

B.1. Propos préliminaires

Ainsi, tout comme en 2022, nous avons continué à développer une approche groupale – optique largement développée, avec un certain focus, dans notre rapport d'activité 2021 auquel nous renvoyons le lecteur pour le surplus.

D'une façon générale à l'ensemble des projets groupaux décrits ci-après, nous souhaitons indiquer, qualitativement parlant, notre sentiment selon lequel les bénéficiaires qui participent à ces projets en groupe (en complément des entretiens individuels) ont **une meilleure affiliation** avec l'institution et donc avec l'intervenant. Cela est susceptible de contribuer à construire un lien thérapeutique plus intense, plus solide. Ces bénéficiaires sont moins absents aux rdv, annulent moins souvent, font parfois des avancées plus rapides dans leur chemin thérapeutique. Nous insistons ainsi sur la forte **complémentarité** des approches individuelle et groupale développée ci-après.

Nous soulignons enfin sur le fait que plusieurs des approches groupales développées ci-dessous ne constituent par essence **pas uniquement une aide psychologique** au sens du décret. D'une part, nous les avons regroupées ci-dessous par facilité. D'autre part, certaines activités groupales ont été soustraitées à des partenaires externes plus compétents mais ne présentant pas les diplômes requis par l'arrêté du gouvernement en lien avec notre décret pour offrir une aide psychologique. En outre, en pratique, la plupart des activités ont nécessité un travail d'organisation et/ou la participation de plusieurs travailleurs de La Touline, autant des psychologues que des non-psychologues. Enfin, la présence d'activités explicitement liées au bien-être ne rend pas claire la distinction entre « aide sociale soutenante » et « aide psychologique soutenante » car sans être pensées comme devant être nécessairement thérapeutiques, il n'est cependant pas exclu qu'elles puissent en avoir les effets. Ce dernier point singulièrement doit être discuté et clarifié au sein de notre équipe.

Nous souhaitons également souligner que l'ensemble, la fréquence et le nombre de ces **projets** est **susceptible d'entraîner une dynamique positive** pour les victimes.

Si tous ces projets nous « obligent » certes à une organisation logistique, un travail de préparation parfois important et à une communication soutenue en amont à l'égard de nos partenaires et public, ils contribuent par ailleurs au développement de l'image, de la réputation et, plus simplement mais c'est fondamental, à la connaissance du service auprès de nombreux partenaires et victimes potentielles qui n'auraient peut-être jamais frappé à notre porte pour un soutien psychologique ou social.

En outre, c'est parfois en participant à l'une ou l'autre activité « informelle ou légère » que des victimes font connaissance entre elles, finissent par s'accorder une confiance mutuelle et se retrouver dans une

autre activité ensuite. D'une part, cela contribue ainsi à créer en quelque sorte **une petite « communauté Touline »** au sein de laquelle les bénéficiaires se soutiennent. D'autre part, elles s'autorisent à s'investir parfois par la suite dans des activités plus « engageantes » telles qu'un groupe de parole.

Au-delà de ces aspects « communicationnels et organisationnels », l'ensemble de ces projets sont **en lien avec nos missions** puisque basés sur des connaissances théoriques, notamment sur les traumatismes, souvent présents chez les victimes, qui recommandent la diversification des prises en charge dans une perspective globale – que nous recherchons – et donc pas uniquement par la parole et en individuel même si cela reste le cœur de notre travail.

Notons enfin que nombre de ces projets ne furent possibles, soit budgétairement, soit par un « effet d'échelle » qu'ils ont permis d'atteindre (plus de victimes touchées, plus de possibilités de toucher rapidement un public cible nombreux pour « remplir » des activités) que par l'existence, supplémentaire à notre financement de base, du projet des antennes décentralisées sur lequel nous reviendrons. Sur ce point budgétaire, nous voulons toutefois souligner, proportionnellement à notre budget global, le **coût extrêmement limité** de l'ensemble de ces activités pouvant *paraître* éloignées de notre travail de base. Ainsi par exemple, nous avons calculé que celles-ci représentaient 1,4 % d'une enveloppe de 127.237 € accordée entre septembre 2022 et août 2023 pour la poursuite de nos antennes décentralisées. Sans surprise, ce qui coûte surtout, c'est le temps de travail pour les organiser.

B.2. Groupes de parole

Ainsi, la 3^{ème} édition d'un **groupe de parole pour des victimes de violences sexuelles** fut initiée en 2022 et s'est achevée en juin 2023 à Nivelles. Il a réuni en général entre 4 et 6 participants. Comparativement, la durée de coanimation de ce groupe est passée de 20h (en 2021) à 36h compte tenu du feedback et de la demande toujours présente émise par les participants du 2^{ème} groupe. Ce groupe a été animé par une psychologue (mission de base) et par une conseillère conjugale et familiale (projet Accordage). Comme annoncé dans le rapport précédent, nous avons pris le temps de tenter de dresser un bilan de ce groupe de parole (et des autres également !) à l'occasion d'une journée de « mise au vert » en équipe début septembre 2023 mais l'absence d'une de deux animatrices, en maladie durant une longue période, a quelque peu limité celui-ci. L'animation fut également impactée par des absences d'une des animatrices. Le choix d'animer seule fut pris et assumé, principalement en raison de la taille limitée du groupe et de la connaissance préalable des bénéficiaires en entretien individuel. Il en ressort principalement de cette 3^{ème} expérience qu'une meilleure communication en amont et la constitution d'une liste suffisamment grande de participants sont des gages nécessaires à l'ouverture d'un nouveau groupe. Nous projetons une 4^{ème} édition de ce groupe dédié à cette thématique en 2024 en intégrant une réflexion plus poussée sur les questions déjà ciblées précédemment : celle du format du groupe (ouvert ou fermé ?), de la communication, de l'animation en tant que telle (espace tout à fait libre ou avec des animations/contenus proposés, bilan de la co-animation organisé de façon régulière et intégration des groupes dans les interventions d'équipe, accueil des « nouveaux » participants n'ayant pas participé aux éditions précédentes, etc.), celle des différences potentielles entre les personnes ayant un suivi individuel préalable auprès de La Touline et les autres, etc.

D'autre part, **un second groupe de parole**, initié en janvier 2023, il s'est achevé en juin 2023. Ce groupe était quant à lui **destiné à des victimes de violences entre partenaires**. Il était situé à Wavre et animé un mardi après-midi sur deux par deux femmes psychologues. Il était réservé aux femmes. Un autre, mixte et prévu à Jodoigne, n'a malheureusement pas pu se développer faute de candidats participants en nombre suffisant, malgré divers rappels. Le groupe de Wavre était conçu sous un format ouvert permettant d'encore accueillir l'une ou l'autre participante en cours de route. Ce groupe rassembla en moyenne 9 participantes durant 11 séances. A la différence du groupe sur les violences sexuelles qui a davantage proposé un espace libre de parole sans contenu identifié au préalable par les animatrices, ce groupe-ci fut l'occasion de tester et de construire un bagage d'exercices plus « dirigés », mêlant théorie

sur le cycle de la violence conjugale et la notion même de violences conjugales, l'emprise, la domination, les ressources pour en sortir, renforcer la confiance en soi et la capacité à nommer et faire respecter des limites, etc. Il y avait évidemment également de la place pour de la parole libre, du dévoilement mais dans une moindre mesure comparativement au groupe dédié aux victimes de violence sexuelle. Pouvoir comparer les deux groupes à ce niveau est intéressant car chaque aspect a ses avantages et ses inconvénients. En les résumant, on pourrait dire que le groupe de parole libre peut parfois être très « confrontant », surtout au début quand la confiance au sein du groupe n'est pas encore établie pour tous et que dès le « vide » peut faire peur et que des exercices « dirigés » peuvent contribuer à diminuer. A l'inverse, quand cette confiance s'est installée et est présente, la présence de trop d'exercices a pu, selon les retours récents de participants, être vécue comme moins intéressante ou moins en phase avec leurs besoins de partage plus concrets de vécus, moins « dans le cœur » du sujet, leurs sujets, elles.

A la demande régulière d'une majorité de ces participantes, une 2^{ème} édition de ce groupe fut lancée, sur la même thématique, toujours à Wavre, fin 2023. Celle-ci s'achèvera en juillet 2024 après 14 séances. La moitié des participantes du groupe précédent s'est engagée dans ce nouveau processus. Cette fois-ci, le groupe est co-animé par un duo mixte et a intégré, avec un avis unanimement positif des 10 autres participantes, un homme ayant été victime également. Il est intéressant de noter que cette intégration fut à nos yeux facilitée par le fait que quelques participantes avaient déjà rencontré cet homme à l'occasion d'autres activités collectives développées par La Touline et parfois moins « confrontantes » qu'un groupe de parole (ex : yoga, self-defense, journées bien-être, etc.) et qu'elles lui avaient elles-mêmes parlé de ce groupe. Nous soulignons cette mixité car elle est en tant que telle susceptible d'amener potentiellement autant de richesses, de questionnements que de difficultés, tant pour les participant(e)s que pour les animateurs. Nous avons en tous les cas pris le temps de creuser cette question au préalable, en individuel et en groupe, afin de nous assurer autant que possible qu'elle ne ferait pas obstacle au bon déroulement du groupe pour les bénéficiaires. Arrivé à ce stade à la moitié des séances prévues, force est de constater que ça n'est pas le cas. Sur la base des enseignements et des feedbacks du groupe précédent, nous avons également décidé d'espacer de 3 (au lieu de 2) semaines les séances mais de passer de 2h30 à 3h d'animation pour mieux « avoir le temps d'en prendre » pour chacun des participants... Enfin, nous tentons de mieux équilibrer les temps d'animation entre « exercices dirigés » et « espace libre de parole/dévoilement » pour nous accorder au mieux aux besoins du groupe. Pour ce faire, les feedbacks des fins de séances ou de mi-parcours sont précieux.

B.3. Théâtre-action

Nous avons également en 2021 et 2022 déjà accordé dans nos rapports de l'attention au projet de **théâtre-action à destination de femmes**. Nous renvoyons le lecteur à ces textes quant aux aspects organisationnels qui y sont développés⁵. 2023 fut l'année de la finalisation de ce projet et des premières représentations. Et quel succès ! La première représentation s'est tenue en mai à Mons, organisé par et « sur les terres » de la compagnie de théâtre elle-même. La Touline s'est quant à elle associée au Centre d'Action Laïque – nouvellement Laïcité Brabant Wallon – pour organiser une représentation commune le 7 décembre 2023 au centre culturel de Nivelles. Le groupe de femmes-comédiennes a co-écrit les textes de la pièce qui parle globalement de « la femme objet » dont le corps est trop souvent désapproprié, lieu de lutte de pouvoirs, de violences. Les comédiennes participantes ont émis dès la fin de la représentation le souhait de la rejouer, si possible dans des écoles, d'en faire un outil de prévention, d'éducation et de sensibilisation collective. Nous avons relayé cela à nos divers partenaires dans le BW. Nous verrons ce que cela donne dans les mois et années à venir mais à nos yeux, cette pièce a autant de poids et de pertinence que la pièce « Les maux bleus » qui a déjà beaucoup tourné en FWB ces dernières années et qui avait motivé notre investissement dans ce projet. Nous faisons le choix, pour le surplus et par

⁵ Voy. Rapport d'activité 2021, pp. 15-16 ; Rapport d'activité 2022, p. 7, disponibles sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be).

simplicité, de reprendre ici quasiment intégralement le témoignage rédigé « à chaud » quelques jours après et envoyé à un ami à qui je souhaitais partager mon enthousiasme.

Jeudi soir donc, j'ai assisté à la présentation publique de "Ne me libère pas, je m'en charge!". Rien que le titre est génial. Regarde l'affiche en annexe qu'elles ont faites. Ces 6 femmes sur scène, c'était incroyable. Elles ont été tellement présentes, vivantes, fortes, soudées... Une expérience de résilience en live comme j'en ai rarement vu.

La pièce était prête depuis ± mai 2023. J'avais déjà assisté à cette époque à la lecture publique des textes, que j'avais déjà trouvés forts et émouvants. Mais là, rien à voir, on était à un autre niveau avec les décors, les costumes, la scène et le public, bien plus nombreux.

Du côté de La Touline, on a organisé avec le CAL la logistique, réservé la salle du Wauxhall, le centre culturel de Nivelles, fait la com', organisé le drink, etc. Y avait 184 inscrits. En vrai, 156 personnes présentes (c'est les aléas du gratuit...), ce qui est un beau succès. Elles n'avaient jamais joué devant autant de personnes et pour des non professionnelles, ça peut être stressant mais elles ont plus que bravé le choc!

Ce que je retiens plic ploc c'est

- la standing ovation finale avec des gens qui criaient "Bravo" plein de fois, témoignaient de l'émotion ressentie, du message de force et de courage transmis,

- cette expérience de justice en douceur ou des femmes qui ont été victimes de violences diverses (des petites aux grandes...) décident seules de sortir de cette étiquette réductrice parfois,

- ce besoin de justice exprimé avec tant de force, cette revendication politique, publique et légitime, au ton et au message juste,

- ce fils dans la salle qui, en tout premier, crie "Bravo maman!" à sa mère présente sur scène qui a témoigné de la violence passée de son mari, père du fils qui avait tant hésité à venir, ambivalent dans ses sentiments par rapport à son père,

- cette expérience de résilience, ce chemin thérapeutique à la fois visible et exprimé comme tel par les actrices à la fin,

- le tout perçu comme un complément puissant aux suivis thérapeutiques individuels ou en groupe que nous menons...

parce que ces "petites mais fortes femmes" ne l'ont pas toujours été, ont été accompagnées par La Touline pour certaines depuis un certain temps et le sont encore. J'en croise certaines en groupe de parole et je sais que cela va les remuer, mais, et je n'en doute pas une seconde, dans le bon sens...

Bref, j'étais à la fois heureux pour elles, fier à ma petite échelle du boulot que nous avons fait pour permettre cela et ravi de voir que le public, nombreux au regard d'autres événements de ce genre, ne s'y est pas trompé.

Martin Bouhon,, directeur de La Touline.

B.4. Selfdefense

Il y eut d'abord deux groupes de 15h de selfdefense avec Garance pour 14 femmes d'octobre à décembre 2021. Cette première expérience fut largement positive pour les victimes aidées (nous avons reçu de nombreux retours enthousiastes des participantes). Sur le plan organisationnel et budgétaire, cela était toutefois un peu compliqué et surtout couteux. En partant de là, nous avons réfléchi au moyen de développer une offre de selfdefense en interne. Dès lors, nous avons dans la foulée profité du subside dédié à « l'organisation de formations spécialisées en lien avec la prise en charge des victimes d'urgence collective » pour aller dans cette direction. A côté d'une formation destinée à ce qu'une travailleuse de La Touline puisse, à terme, devenir formatrice en selfdefense, nous avons également organisé entre avril et juin 2023 deux autres modules de 2x10h pour maximum 10 victimes. L'un était à Wavre (central et une de nos antennes les plus active), l'autre à Nivelles. Le 1er le mardi en soirée pour un groupe mixte, le second le samedi en après-midi pour un groupe non mixte, l'idée étant de maximiser l'accessibilité tant géographique qu'au niveau des horaires et des types de publics. Les retours en sont extrêmement positifs, le soutien perceptible au sein des groupes. A chaque séance, un membre de La Touline était présent. Non seulement nous nous dirigeons vers une autonomie pour pouvoir, à terme, offrir nous-mêmes ce type d'atelier, mais travailler avec cette autre asbl, KungFu Tang Lang de Charleroi, nous a également permis une meilleure maîtrise de la composition des groupes, de la non-mixité également, de la participation de travailleurs de La Touline pour garantir un lien et un accueil aux victimes, etc. Tout cela n'était pas permis par l'asbl Garance où nous étions davantage dans une sous-traitance stricte qu'un partenariat.

Nous avons renouvelé l'expérience avec 2 autres modules entre octobre et décembre 2023, la demande étant manifeste auprès des participants et relayée par nos partenaires régulièrement également. A titre

d'exemples, certaines participantes ont même décidé de poursuivre avec les instructeurs après la fin du groupe et d'autres demandes continuent à nous être adressées régulièrement. Il ressort toutefois de cette 3^{ème} expérience que le module de Nivelles, placé le samedi matin (à défaut d'autre possibilité pour l'asbl KungFu Tang Lang), a du mal à être suffisamment rempli. Nous envisageons de ne plus le renouveler pour organiser un seul module mais sur une plus longue période.

Nous avons pu entendre très concrètement l'une ou l'autre victime témoigner d'avoir fait usage avec profit de certains enseignements du selfdefense auprès de leur ex-partenaire violent. Quelle énergie et quelle libération !

B.5 Yoga

D'avril à juin 2023, nous avons également pu développer un module de **yoga** via une professeure bénévole, sensibilisée à notre travail auprès des victimes. Donnés tous les jeudis après-midi durant 1h30 pendant 3 mois à Nivelles, ces ateliers auront rassemblé 8 bénéficiaires du service d'aide aux victimes de façon régulière. Comme le théâtre, le yoga fait partie des pistes évoquées par Bessel van der Kolk⁶ pour la prise en charge des traumatismes. Comme avec le selfdefense, l'ambiance, le soutien au sein du groupe et l'attitude de bienveillance et de douceur de l'animatrice ont grandement contribué au bien-être des participants (ex : groupe Whatsapp, soutien concret entre eux face à divers besoins/problèmes). Ayant dès le départ constitué une liste d'attente, il était prévu d'étendre à 2 groupes à partir entre septembre et décembre 2023, les seuls frais se limitant à la location d'un local et quelques frais de matériel (tapis). L'ensemble du 1er groupe a clairement exprimé le souhait de poursuivre si cela était possible. Malheureusement, l'animatrice n'a plus été en mesure de renouveler l'expérience malgré son souhait exprimé plusieurs fois en ce sens. La demande nous revient régulièrement de la part de bénéficiaires mais nous n'avons à ce stade pas trouvé d'autres pistes malgré quelques essais.

B.6. Journées thématiques

Depuis le début des antennes décentralisées, nous dénombrons plusieurs **journées ou ateliers thématiques**, plusieurs dédiées au « bien-être » (yoga, méditation, initiation au self-defense (verbal ou non), « remise en beauté », introduction à la CNV, etc.) ou des « excursions ».

Ces journées/ateliers visent autant l'amélioration de la confiance en soi, de l'estime de soi, que l'invitation à sortir de chez soi, partager entre pairs sur des difficultés mais aussi des ressources communes, etc. Les excursions visent quant à elles davantage le soutien aux liens avec les enfants, à la parentalité mise à mal dans un contexte difficile. « Prendre l'air » au sens littéral mais également imagé, jouer ensemble en dehors de la sphère familiale sous pression par les violences.

En juillet 2023, nous avons ainsi organisé une journée à la mer pour la 2^{ème} fois et le nombre de participants (37 inscrits et 34 participants effectifs) a doublé par rapport à la première édition (24 inscrits et 18 participants effectifs), signe du succès et du bouche à oreille depuis celle-ci. De même, une journée au Bois des Rêves, où nous disposions, via la Province du BW, d'un espace privatisé pour l'occasion, fut organisée le 27 septembre 2023 (journée pédagogique en FWB, propice aux familles) sous le thème d'Halloween avec une série de jeux collaboratifs. Là encore, le nombre de familles participantes a nettement augmenté (58 inscrits pour 49 participants) depuis la 1^{ère} édition en 2022 (26 inscrits pour 22 participants).

Ces excursions ont rassemblé tant les victimes adultes bénéficiaires de notre aide que leurs enfants, public que nous rencontrons peu et pour lequel nous sommes moins outillés. Tous ont cependant eu l'occasion de sortir d'un domicile potentiellement encore toujours synonyme d'oppression et de violences.

⁶ B. VAN DER KOLK, *Le corps n'oublie rien : le cerveau, l'esprit et le corps dans la guérison du traumatisme*, éd. Albin Michel, 2020, 592 p. ; et plus spécifiquement « V. Les voies de la guérison ; 16. Apprendre à habiter son corps ».

Même si nous accompagnons moins directement les enfants, ces d'activités où les enfants des bénéficiaires sont conviés sont précieuses car elles sont pensées autour du lien entre eux, afin de le soutenir et le renforcer là où il est parfois fragile ou sensible. Pour certains bénéficiaires, le fait que nous proposons ce type d'activité en famille constitue une réelle différence. Elles s'autorisent par la suite plus facilement à s'ouvrir, en séance individuelle, sur leur parentalité où sont notamment explorés les impacts de la violence entre partenaires sur leurs enfants. Ceci est important car nous restons cependant alertés sur l'impact de violences sur les enfants (*cf infra - besoins*).

D'autres journées/ateliers ont eu lieu en mars à Wavre (1), Nivelles (1), Braine l'Alleud (1) à l'occasion de la semaine du droit des femmes. Ces journées/ateliers ont d'ailleurs été organisés avec le soutien des villes de Wavre ou de Nivelles, traduction des bons échanges, singulièrement avec leurs services « égalité des chances ».

Une séance de « marche consciente en forêt » a également été organisée le 21 août 2023 et a réuni 6 victimes dans une optique de bien-être complémentaire aux entretiens psychologiques suivis.

Le 28.9.2023, nous avons également organisé au Cinéma UGC de Louvain-la-Neuve une projection « thématique » du film « Barbie ». Rassemblant à la fois des victimes suivies par La Touline (il ne s'agissait dès lors pas à strictement parler d'une sensibilisation), des victimes non suivies par La Touline, des jeunes, des moins jeunes, des professionnels et non professionnels, cette projection gratuite a eu un beau succès avec pas moins de 80 inscriptions (pour 63 participants)! Elle était suivie par un débat organisé et animé par deux intervenants de La Touline. Se voulant participatif, les spectateurs ont été répartis en 4 groupes de maximum 20 participants afin de débattre entre eux, avec des questions pré-établies, de l'impact et du poids des stéréotypes de genre dans la construction et le maintien de la violence sur les femmes et/ou au sein des couples.

En novembre 2023 enfin, nous avons également privatisé un espace thermal, loué à des tarifs extrêmement réduits, pour rassembler lors de 3 modules de 2h pour 21 victimes au total (3 x 7). Cette activité était réservée aux femmes. Cela fut grandement apprécié par les bénéficiaires pour prendre soin d'elles. Loin d'être pensé comme un espace de « papotes entre filles », elles étaient surtout invitées à profiter en silence et introspection de ces instants de relaxation. Ce qui fut une première pour beaucoup fut surtout pris et compris comme une invitation à prendre soin de soi.

2.1.2. Difficultés particulières dans la mise en œuvre de nos missions

De même qu'en 2022, nous n'avons pas spécialement rencontré d'importantes difficultés cette année mais souhaitons soulever une difficulté récurrente: les **absences répétées**, les « **PVPP** » (« pas venu, pas prévenu »), les **annulations de dernière minute** – spécialement du 1^{er} rdv ou aux activités organisées ou les retards importants. Nous renvoyons le lecteur aux considérations émises dans notre rapport précédent⁷.

Nous souhaitons cependant souligner à l'occasion de ce rapport une difficulté croissante liée à l'augmentation de nouvelles demandes qui nous sont adressées. D'une certaine manière, La Touline est « victime de son succès » et ce sont les victimes qui en ressentent les impacts. D'un côté, nous avons beaucoup communiqué au sein de notre réseau de partenaires à propos de l'ouverture ou des modifications de nos antennes décentralisées, à propos des projets groupaux, etc. D'un autre, et malgré

⁷ Rapport d'activité 2022, pp. 8 et 9, , disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

que nous consacrons nettement moins de temps à la mise en lien avec le réseau, les agendas débordent et les professionnels ont désormais le choix entre espacer les entretiens avec les personnes déjà suivies afin d'absorber les nouvelles demandes, créer une liste d'attente ou renvoyer vers un réseau par ailleurs souvent déjà saturé lui-même. La qualité de la clinique proposée peut parfois s'en ressentir, surtout si en plus de voir ses rdv espacés « organisationnellement », ceux-ci le sont également involontairement (ex : maladie, congé, formation, etc.). Ceci se renforce dès lors que certains intervenants sont à temps partiels ou présentent uniquement un à deux jours par semaine dans des antennes. Il y a dès lors parfois jusqu'à 4 à 6 semaines entre deux entretiens, ce qui, pour les problématiques lourdes que nous rencontrons, n'est pas seulement « pas idéal » mais parfois complètement désastreux. Certains bénéficiaires abandonnent ainsi parfois le suivi par manque de disponibilité de l'intervenant car pour eux, « tous les 15 jours », c'est souvent insuffisant... De son côté, la pression ressentie par et sur l'intervenant peut être forte. S'autoriser à être malade, absent, prendre soin de sa santé physique et mentale est parfois difficile dans ces circonstances où, de façon moins visible qu'en prison où la liste d'attente est visible mais le public captif (au sens propre) et faisant face à un « monopole pauvre et involontaire », les demandes s'accumulent ici aussi, signes de nos moyens budgétaires structurels trop limités et donc limitants (*cf infra* chiffres).

Soulignons que cette « **baisse de qualité clinique** » n'est ni la norme ni le souhait mais bien, quand elle arrive, le fruit d'un manque de temps généralisé, d'une « course malmenante » pour tout le monde, pas d'un manque de compétences. En sens contraire, il arrive régulièrement que des personnes suivies dans le passé par notre service nous recontactent, signe de la confiance à notre égard mais aussi de leur fragilité continue malgré l'arrêt du suivi par le passé. Nous tâchons alors de leur accorder une place mais cela se fait parfois au détriment de nouveaux suivis.

Sans y accorder trop de développement non plus, nous soulignons également à nouveau⁸ les difficultés **pratiques et organisationnelles liées à la mise en place de groupes** et un certain paradoxe à l'égard de cette offre d'aide. Malgré une demande récurrente sur le terrain de la part des bénéficiaires comme des partenaires, malgré les effets positifs constatés et les retours enthousiastes des participants, il reste difficile de trouver un local adéquat (taille suffisante pour 10 à 14 personnes, localisation accessible en transport en commun, horaires flexibles ou stables et pas trop limités, prix raisonnable, anonyme, stable dans le temps, « confortable », etc.). Nous sommes également très vite confrontés à des difficultés en lien avec les différences de vies des uns et des autres qui nous limitent et nous contraignent à des choix non souhaités au départ. Les horaires de travail des animateurs, la présence de familles, de travailleurs parmi les participants, etc. sont autant de facteurs extrêmement limitants et incontournables à première vue. Le moment de la création et de la communication à propos de ces groupes ne correspond par ailleurs pas toujours au moment où les demandes nous parviennent et il est parfois difficile de les faire patienter sur une liste d'attente. Nous pensons qu'une amélioration de notre communication est le principal vecteur de dépassement de ces difficultés car nous restons convaincus, par notre expérience, de la nette plus-value pour les victimes de faire coexister suivis individuels et dispositifs groupaux.

Comme déjà indiqué à l'occasion de divers rapports destinés aux comités de suivis des antennes décentralisées (*cf infra*), une dernière difficulté et une inquiétude particulière que nous désirons soulever plus longuement concerne **les enfants**. Nous souhaitons y accorder ici une attention particulière parce qu'elle a du sens par rapport à l'ensemble de nos missions et publics, qu'elle pointe à nos yeux une difficulté chronique pour la justice et plus globalement représente un coût social, humain et financier sous-estimé pour la société en général.

⁸ Voy. Rapport d'activité 2021, pp. 16 et 17, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

Sans avoir jusqu'ici compilé des statistiques à cet égard de façon uniforme entre nos prises en charge au siège social et dans nos antennes, nous savons que le public des victimes est largement majoritairement féminin. Parmi ces nombreuses femmes, la plupart sont mères. Ainsi, en guise d'illustration, en août 2023, nous relevons, après quasiment 2 ans de projet avoir accueilli 200 personnes dans nos antennes. Parmi ces 200 personnes, les femmes majeures représentaient 92,3% (169/183) du public majeur aidé. Parmi ces 169 femmes majeures, 58% étaient mères d'en moyenne 2 enfants. Ainsi, derrière les **169 mères** victimes de violences entre partenaires qui nous ont demandé de l'aide, il y a en réalité **256 enfants** victimes directes ou indirectes des violences présentes au sein du domicile. Notre service a très peu pris lui-même en charge ces enfants même si certains estiment parfois, à tort ou à raison, que « aider la mère, c'est aider les enfants ». Les quelques jeunes mineurs aidés sont davantage des adolescents que des enfants en bas âge. Cette question est bien plus large et dépasse les seuls enjeux de ce projet car elle se pose également dans le cadre du rapport d'évaluation du décret relatif aux partenaires des maisons de justice et pour l'ensemble des partenaires. Toutefois, pour les mineurs, relevons quelques points d'attention :

- 1. Nos deux psychologues n'ont la plupart du temps plus de disponibilités horaires pour recevoir des enfants vu que le public adulte occupe déjà quasiment l'ensemble de leur planning. Par ailleurs, la prise en charge cumulée de la mère et de son ou ses enfants par la même psychologue est exclue en termes déontologiques et cliniques. Indépendamment de ces raisons, pratiquement parlant, avec une seule psychologue par antenne, il est de surcroît matériellement impossible de l'envisager vu la saturation. Enfin, les enfants doivent respecter les horaires scolaires, ce qui ne laisserait quasiment qu'une seule plage horaire accessible par jour (excepté le mercredi après-midi) compte tenu des horaires de bureaux du service. Sortir un enfant du cadre horaire de l'école peut être vu ou vécu comme stigmatisant pour l'enfant.*
- 2. Nos psychologues sont davantage outillés pour la prise en charge d'adultes (voire des adolescents) que pour de plus jeunes enfants en termes de médias, impacts des violences sur le développement, etc. Il est tout à fait possible de se former à l'aide thérapeutique infantile mais il devient rare et difficile de trouver la « perle rare » possédant à la fois des outils en psychotraumatologie, en violences conjugales, en procédure pénale, etc..., le tout dans un budget « raisonnable » (5 ans d'ancienneté). Enfin, en pratique, il y a quasiment autant d'outils de tranche d'âge en lien avec les phases de développement, autant de jeux, supports potentiellement encombrant, ce que nous aurions du mal à transporter d'une antenne à l'autre ou simplement même avoir la possibilité de les entreposer dans les locaux que nous occupons, souvent (quasiment) gratuitement.*
- 3. L'autorité parentale conjointe a régulièrement pu être un frein à la prise en charge de mineurs en présence de VIF mais où les violences ne sont pas encore prises en charge par le système pénal, voire même pas encore au civil (avec le cas échéant un mandat vers un espace-rencontre par exemple). Dans ce que les protagonistes appellent parfois encore un « conflit conjugal », il est légalement requis que l'autorisation de consulter une psychologue pour le mineur soit accordée par les deux parents. Le suivi même de l'enfant par une psychologue peut devenir en cas de violence au sein du couple un nouvel objet d'emprise et de violence, de chantage, etc.*
- 4. Il sera plus aisé de « contourner » cet obstacle en cas de besoin important en présence d'un adolescent dès lors que son consentement et son accord éclairé est moins susceptible d'être remis en question au sein de conflits de loyauté parfois forts.*
- 5. L'obligation scolaire couplée aux emplois occupés par les mères rend difficile les suivis, à nouveau hormis les adolescents capables de se rendre seuls et par leurs propres moyens à nos consultations, prévues durant les heures de bureaux.*
- 6. Les situations les plus urgentes et les plus graves doivent être traitées par une kyrielle d'autres services et institutions (SOS Enfants, SPJ, SAJ, etc.) que nous n'avons pas vocation ni volonté à/de concurrencer. Nos services se proposaient toutefois à côté de leurs interventions quand les souffrances restaient importantes bien après les épisodes violents, en dehors de l'urgence et/ou hors mandat judiciaire.*

Nous ne pouvons déterminer précisément, sans les avoir rencontrés eux-mêmes, le nombre d'enfants eux-mêmes victimes directes de maltraitance physique, sexuelle ou psychologique ou bien victimes indirectes en tant que témoins des violences entre leurs parents. Cela étant, tant divers experts⁹ que des instances internationales¹⁰ considèrent l'enfant dans les deux cas comme victime. Le reste des enfants aidés (24) sont des enfants d'adultes ayant subi des infractions pénales ne présentant pas de contexte de VIF ou de violences entre partenaires, ou bien sont eux-mêmes auteurs de violences sur leurs parents ou bien dont les parents subissent des violences multiples au sein de la famille (et pas uniquement de la part de leur (ex)-partenaire).

Même si nous ne pourrions que difficilement estimer le nombre de ces enfants pour lesquels un service a, au moins à un moment donné, été mis en place pour l'aider (tels que SAJ, SPJ, espace rencontre, AMO ou autre suivi psy), nous pouvons en tout cas affirmer à quel point la majorité sont ou ont été dans un état de mal-être suffisamment grand que pour cela ait un impact considérable sur leur quotidien. Or, lorsque les parents sont toujours en couple, l'enfant est victime secondaire des violences entre eux, baignant dans une atmosphère de tension, des montagnes russes d'émotions et de comportements dans lesquels il se perd et vit une instabilité très déstabilisante. Lorsque les parents sont séparés, ils peuvent facilement devenir l'objet de leurs conflits, l'instrument pour ennuyer ou blesser l'autre. Ils vivent alors des tiraillements constants, des conflits de loyauté et ne savent plus comment se placer entre leurs deux parents.

Dans l'une comme dans l'autre situation, ils ne sont que trop souvent pas assez, voire mal, accompagnés et complètement perdus dans leurs émotions, ce qui, comme plusieurs études le démontrent, peut contribuer à ce qu'une fois devenus adultes, ces enfants vivent de nouvelles situations, soit comme victime, soit auteur de violence conjugale.

Nous pensons que ces dernières situations de « vide » sont trop fréquentes. Nous avons assisté le 30 mai 2023 à une conférence donnée par Catherine Vasselier-Novelli à propos des enfants exposés aux violences conjugales (« un défi pour la parentalité »), organisé au sein de la Plateforme de lutte contre les violences conjugales du Brabant Wallon. Vu les risques majeurs présents pour ces enfants, les conséquences traumatiques réelles et présentes ou potentielles, les conséquences négatives sur leur développement (spécialement sur les plus petits), leur type d'attachement, leur bien-être à tous niveaux, cette situation sont selon ses données et son exposé fortement préoccupantes.

Même en termes de politique de prévention des futurs violences (ou d'autres types d'infractions ou encore d'autres comportements non pénalement répréhensibles mais individuellement et/ou socialement nocifs (ex : conduites à risque, assuétudes diverses, décrochage scolaire, etc.), Mme Vasselier- Novelli nous informe par exemple, selon ses données françaises, que :

- 79% des hommes violents déclarent avoir été témoins de violence verbale entre leurs parents par le passé,
- que 35% d'entre eux indiquent la présence de violence physique entre leurs parents,
- 64% avoir été eux-mêmes maltraités physiquement dans un contexte de violence entre leurs parents,
- 85% subi de la violence verbale à leur encontre dans ce même contexte
- et 24% subi des agressions sexuelles durant leur enfance.

⁹ Voy. par exemple : M. SALMONA, C. VASSELIER-NOVELLI, K. SADLIER, etc.

¹⁰ Voy. par exemple : Résolution du Parlement européen du 6 octobre 2021 sur les conséquences des violences conjugales et des droits de garde sur les femmes et les enfants (2019/2166(INI)) ; Convention du Conseil de l'Europe du 12 avril 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (spécialement p.6) ; Rapport de la rapporteuse spéciale à l'ONU du 13 avril 2023, Reem Alsalem intitulé « Garde des enfants, violence contre les femmes et violence contre les enfants », A/HRC/53/36.

Nous retrouvons ce type d'histoire dans les suivis individuels que La Touline opère en prison à Ittre et à Nivelles, avec des vécus d'enfance présentant trop souvent violences, maltraitements, négligences graves...

Dès lors, même si notre position clinique consiste à encourager les parents à investir la prise en charge thérapeutique de leur(s) enfant(s) via notamment des partenaires spécialisés avec qui nous collaborons, nous considérons que la non-prise en charge d'une manière (plus) appropriée de ces enfants, c'est-à-dire en tenant mieux compte du contexte de violence entre leurs parents, constitue non seulement une non-assistance sociétale à personne en danger mais fait courir un risque de sécurité grave à plusieurs centaines d'autres personnes, victimes hautement probable à l'avenir. Les coûts sociétaux actuels et futurs connexes de leur non-prise en charge paraissent dès lors dépasser, et de loin, celui de leur prise en charge adaptée et immédiate.

2.1.3. Projets particuliers (hors agrément)

A) Le projet d'antennes décentralisées.

Là aussi, nos rapports précédents y ont déjà consacré d'importants développements. Nous y renvoyons le lecteur¹¹. Soulignons que ce projet a par ailleurs fait l'objet d'un suivi attentif et rapproché au cours de l'année au travers d'un comité de suivi réunissant des représentants du cabinet de la ministre Valérie Glatigny, du monde académique, de l'administration générale des maisons de justice et la direction de La Touline. Deux volumineux rapports ont ainsi été rédigés dans ce cadre en février et août 2023. Ce projet se sera prolongé tout au long de l'année 2023, d'abord avec un 2^{ème} subsidiaire courant jusque fin août 2023 puis avec un 3^{ème} pour les 4 derniers mois de l'année.

Nous désirons insister ici uniquement sur certains éléments.

Tout d'abord, nous estimons que l'intuition initiale du projet était la bonne : il faut se rapprocher des lieux de vie des victimes et leur accorder des moyens suffisants/en leur accordant des moyens suffisants plutôt que d'espérer qu'elles ne se déplacent, ce qui, au vu du réseau routier ou de transport en commun, de qualité limitée dans le Brabant Wallon, est pratiquement impossible à très difficile pour la plupart. Et même en cas de déplacement, si le siège social est saturé, ce qui est le cas, il est illusoire d'espérer une prise en charge rapide, voire une prise en charge tout court. Ce projet aura donc permis de mettre en lumière une **demande importante, constante, sans relais utile préexistant**.

En résumé, ce sont pas moins de **242 personnes aidées** (depuis le début du projet) qui ne l'auraient peut-être jamais été, ou bien dans longtemps, et *a priori* la plupart du temps dans des structures non spécialisées en VIF/justice pénale et/ou payantes et/ou déjà saturées (ex : SSM). Et nous n'aurions nous-mêmes probablement jamais pu en parler alors qu'elles constituent bien le public cible de notre agrément.

Ensuite, selon de récentes données envoyées à l'administration (en date du 18.7.2023), la part de nos prises en charge de victime présentant un **contexte de VIF** va grandissant depuis 2021 (malgré des données trop parcellaires avant) pour atteindre, durant ces 6 premiers mois de l'année 2023, **76% de nos prises en charge** cumulées au siège social et dans les antennes, aide sociale et psychologique confondues. Ce qui contribue à faire de La Touline un **service spécialisé dans la prise en charge des violences entre partenaires et au sein des familles**. Cela se remarque également au niveau des

¹¹ Voy. Rapport d'activité 2021, pp. 6 à 12 et Rapport d'activité 2022, pp. 10 à 20, , disponibles sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

sensibilisations pour lesquelles on nous contacte désormais mais aussi au niveau des perspectives futures (*cf infra*).

De plus, à notre siège social, nous avons, en 2023, pris en charge psychologiquement **93 victimes** différentes (63 par deux psychologues (à temps partiels, 0,5 ETP pour l'une et 0,6 pour l'autre (mais avec un petit temps dédié aux auteurs libres également), 30 par une conseillère conjugale (0,5 ETP – absente plusieurs mois en maladie prolongée) dédiée uniquement aux violences conjugales) et ouverts pour l'aide sociale 72 dossiers. Certaines personnes ont eu les deux types de prises en charge. Avec 1,5 ETP jusqu'à, en pratique, fin juin 2023, puis *grosso modo* 1 ETP jusque fin 2023, les antennes auront permis d'aider **138 personnes** au cours de l'année (56 nouveaux dossiers auront ainsi été ouverts de janvier à août, 36 de septembre à décembre). Nous pouvons donc affirmer que les antennes ont permis d'**un peu plus que doubler la prise en charge psychologique de victimes** dans le Brabant wallon, toutes catégories d'infractions et de contexte (VIF ou non, violences sexuelle ou non, violences entre partenaires ou non, etc.) confondus, ce qui contribue à confirmer que la demande arrive quand les moyens sont accordés et ne devrait pas être l'inverse.

En outre, nous pouvons également affirmer que le **taux de nos prises** en charge psychologique est désormais +/- **équivalent** entre celles à notre **siège social** où, initialement, notre réseau était beaucoup plus dense qu'ailleurs et celles dans les **antennes**. Cela témoigne à notre estime de la bonne intégration de La Touline dans le réseau social et judiciaire dans les communes et ZP où elle n'était pas présente il y a 2,5 ans.

L'importance du temps consacré (et à encore consacrer) **au réseau/à la communication externe** est également à souligner. Ce projet nous a en effet permis d'expérimenter fortement la nécessité d'une communication adaptée, claire et régulière à destination d'un ensemble varié d'envoyeurs ou directement à l'égard du public concerné.

Nous l'avons effectué à diverses fins, parmi lesquelles :

a. Faire connaître le service (rencontres directes en présentiel, nombreux appels, participation à des plateformes diverses, réalisations de flyers et d'affiches, adaptation du site web, réalisation d'une capsule vidéo sur l'aide aux victimes à La Touline, interventions dans articles de presse, médias, etc...) afin de diversifier les « envoyeurs » parmi les professionnels (la ligne d'écoute par exemple où La Touline n'était pas référencée voire connue, des médecins généralistes, des pharmaciens, etc.)

b. Faire *bien* connaître le service (par la qualité des feedbacks des bénéficiaires, des retours directs en cas d'envois, de relations informelles, des sensibilisations, des participations à des colloques, etc.), ce qui augmente, lentement mais sûrement, la confiance des envoyeurs dans notre service.

c. Faire connaître chaque nouveau projet ponctuel (groupe de parole, journées thématiques, etc.) ou chaque changement d'intervenant ou d'organisation des antennes (que nous avons souhaité limiter au maximum !)

Nous sommes désormais conscients de la nécessité de continuer à communiquer mais surtout de *bien et mieux* (*quoi, à qui, quand ?*) communiquer vu l'équilibre à désormais avoir pour ne pas avoir (à nouveau ?) à renvoyer l'image d'un service saturé qui renvoie des victimes ailleurs. Nous avons sur ce point démarré fin 2023 une collaboration avec Aidées Formation, une CISP de Nivelles formant des stagiaires, notamment, aux métiers de la communication. Ceux-ci travaillent actuellement dans le cadre de leur formation à la réalisation d'un plan (partiel mais c'est mieux que rien !) de communication pour le compte de La Touline au sein de laquelle peu de travailleurs ont le temps ou la spécialisation pour cela. Nous les remercions déjà vivement, d'autant plus quand nous avons pu percevoir l'intérêt pour l'objet social de La Touline et le fait que la présentation qui leur en avait été faite les avait touché.

Enfin, et nous terminerons par ceci : nous avons pu une nouvelle fois ressentir les impacts de **l'inconstance dans le soutien et les besoins de stabilité**. Un réseau de partenaires est constitué par

un nombre de professionnels de/et de différents services et institutions, chacun avec ses rôles, fonctions et limites. Il prend du temps à se construire, les relations de confiance y sont nécessaires au vu du public fragilisé avec lequel nous travaillons. Ces relations peuvent notamment être mises à mal par différents éléments parmi lesquels :

- la qualité de l'offre de services d'un professionnel, peu ou pas appréciée ;
- la mauvaise qualité de relations interpersonnelles des professionnels, soit au sein d'un même service ou entre professionnels de services différents ;
- le départ volontaire de professionnels d'un service, motivé potentiellement par de multiples raisons, internes ou non, privées ou professionnelles.

Malgré un nombre conséquent de personnes aidées, tous ces éléments ont pu jouer un rôle dans le développement et surtout les difficultés de développement dans la décentralisation de l'offre d'aide psychologique de La Toulaine. La zone Ouest du Brabant en aura ainsi plus particulièrement pâti.

D'une part, la travailleuse qui y œuvrait en début de projet a quitté volontairement le service quelques mois après le lancement du projet. Pour les victimes, spécialement comme ce fut le cas quand une période de transition n'a pas été possible entre la collègue sortante et sa remplaçante, c'est devoir raconter à nouveau son histoire, avoir à reconstruire une relation de confiance, etc. C'est malmenant. Pour les partenaires du réseau, voir arriver quelqu'un, la voir partir après à peine quelques mois, redécouvrir un nouveau visage, ... cela prend du temps et tous n'y sont pas toujours prêts ou peuvent être « fatigués » d'avoir à le refaire trop souvent. D'autre part, il est possible que ce « turn-over » important, qui n'est pas neuf, ait pu malmenner le lien de confiance avec certains services en particulier dès lors moins susceptibles de collaborer. Et de fait, dans un genre de « prophétie auto-réalisatrice », moins il y a de demandes relayées, moins il y a d'entretiens pour le personnel qui y est affecté et donc moins vite celui-ci est « saturé », plus la tentation est forte de croire qu'il serait plus utile ailleurs ou que les demandes y sont moindres. Et si le personnel est déplacé ou moins « utile », cela peut servir à « confirmer » *in fine* la méfiance/les « reproches » institutionnels de ces professionnels. En réalité, nous savons ces demandes présentes puisqu'elles reviennent régulièrement par d'autres canaux à notre siège social ou émanent d'acteurs sociaux présents dans ces zones mais moins en contact avec des situations de VIF que les services concernés par cette « méfiance ».

Ces motifs d'instabilité et de mise à mal du réseau sont donc liés à des questions RH « classiques » ou à des motifs interpersonnels regrettables mais humains. Malheureusement, cette instabilité « naturelle » a parfois été renforcée par les modalités de financement du projet.

Ainsi, le fait que nous n'ayons que 3 candidatures en juin 2022 pour la reprise du poste libéré par la psy sortante est selon nous fortement lié à la perspective initiale d'un CDD de 3 mois à temps plein et à son faible attrait. Certes, la perspective d'un renouvellement était présente mais, en bout de course, uniquement pour un mi-temps. Cela renforce l'insécurité de l'emploi et donc l'attrait pour le poste.

Derrière chaque restructuration, il y a eu une diminution des subsides (an 1 = 182.579,16 € ; an 2 = 127.721.23€ ; 4 derniers mois 2023 = 35.714 €, soit 107.142 € si proratisé sur 1 an). Derrière chaque diminution, il y a eu des diminutions du temps de travail et donc des antennes fermées, déplacées, suspendues temporairement. Chaque changement a eu des impacts sur les victimes et le réseau des partenaires. Nous devons ainsi parfois expliquer qu'un suivi investi allait peut-être devoir s'arrêter quand bien même le besoin d'aide était toujours bien présent. Nous sommes malgré cela soulagés de voir le projet subsidié pour une 4^{ème} fois, de façon plus importante que par le passé (146.000 €) et pour l'ensemble de l'année 2024, incluant la possibilité d'une aide sociale et nous permettant de revenir à 1,5 ETP en aide psychologique décentralisée.

Cependant, une inquiétude demeure : quid au lendemain des élections ?

Même si nous comprenons bien que ce type de financement est propre aux projets particuliers tout autant qu'au souhait de soutenir les services d'aide aux victimes d'une façon harmonisée dans le territoire de la FWB, cela reste difficile à entendre pour les professionnels eux-mêmes (qui voient leur temps de travail diminuer ou, par ricochet, leur charge de travail augmentée sensiblement avec le report de victimes chez

eux) mais encore plus pour les victimes et pour les partenaires, spécialement quand un des « reproches » parfois adressé à notre service est l'instabilité à laquelle il expose les victimes et la fatigue d'avoir à reconstruire une nouvelle relation partenariale.

Nous avons toujours fait notre maximum pour limiter ces situations et leurs conséquences négatives en tentant de rediriger vers un autre collègue quand c'était possible pour celui-ci et pour la victime ou vers un autre service, en espérant qu'il ne soit pas saturé et puisse reprendre la situation adéquatement/rapidement. Ces situations sont pourtant arrivées en septembre/octobre 2022 et sont encore arrivées en septembre 2023 avec la suspension des 2 antennes du BW Ouest, la suspension décidée à regret mais « logiquement » en raison de l'impossibilité budgétaire de maintenir 1,5 ETP dans les antennes avec l'enveloppe allouée à cette fin, même sans aucun frais autre que de personnel.

B) Projet Accordage

Subsidiée par la Région wallonne, sous forme d'aide à l'emploi (APE), et par la Province du Brabant Wallon, la Touline dispose depuis plusieurs années d'un poste à mi-temps afin de proposer un soutien psychologique aux parents et aux enfants exposés à des violences conjugales et intrafamiliales. En parallèle des interventions individuelles, des animations de groupe sont proposées dans le cadre du projet.

Le contexte et les missions de ce projet sont décrits en détail dans le rapport d'activité 2020 auquel le lecteur est renvoyé¹².

En 2023, la Conseillère Conjugale et Familiale (CCF) engagée dans le cadre de ce projet a continuée à se tourner quasiment entièrement vers les entretiens individuels, même si elle a également co-animé le groupe de parole pour victimes de violences sexuelles (*cf supra*). Dédiée à la problématique des violences entre partenaires et intrafamiliales uniquement, elle exerce tout à fait activement en présentiel depuis début juin 2020 avec le déconfinement.

Si le projet impliquait à l'origine une collaboration étroite avec l'Eglantier et une dimension plus axée sur l'enfant, force est de constater que depuis les confinements et l'entrée en service de l'actuelle CCF, ces dimensions n'ont pas réellement repris. Pour autant, à raison de 30 victimes aidées en 2022 (soit 17,06 PEC *per diem*) pour un mi-temps, elle est tout à fait saturée, les renvois constants et réguliers, signe que la demande est stable et la qualité du travail reconnu... Nous observons cependant une légère diminution dans le nombre de personnes aidées en raison de l'absence prolongée durant plusieurs mois de la CCF pour cause de maladie.

Enfin, soulignons que si en 2022, un solde budgétaire provincial avait permis le développement de séances de selfdefense avec l'asbl Garance, la diminution structurelle du subside provincial (-10% durant 2 ans) couplée aux multiples indexations salariales n'ont pas permis de renouveler cela via cet angle. Budgétairement parlant, le fait que la CCF ait été en 2023 absente pour maladie durant plusieurs mois a « heureusement » permis d'éviter l'écueil financier connu en 2022 où l'asbl avait dû prendre à sa charge une partie non couverte ni par le subside provincial, ni par la subvention APE de cet emploi ni par les subventions de la FWB. Humainement par contre, son absence en 2023 fut évidemment compliquée pour elle et les personnes qu'elle aidait. Pour tenter de pallier à cette difficulté budgétaire, nous tâcherons d'introduire en 2024 une demande de dérogation auprès de la FWB pour lui permettre, malgré son absence de diplôme en psychologie ou en criminologie, d'être reconnue officiellement comme étant à même d'apporter une aide psychologique aux victimes qu'elle aide. Cela ne changera rien pour les

¹² Voy. Rapport d'activités 2020, pp. 64-65, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be).

victimes ou au sein de l'équipe où nous considérons depuis toujours que c'est ce qu'elle fait. Mais financièrement, la situation devient difficile à tenir malgré les sollicitations auprès de la Province du BW.

2.1.4. Besoins identifiés pour les victimes

Les besoins des victimes restent globalement les mêmes d'années en années sans que nous ayons constatés des besoins spécifiques en 2023. Ces besoins ont été théorisés depuis longtemps et sont regroupés en 6 catégories¹³. Notre service les rencontre au quotidien mais n'est évidemment pas en mesure ou en position de répondre seul à l'ensemble de ceux-ci, d'où l'importance d'un travail en réseau soudé.

De l'ensemble du rapport transpire par ailleurs la saturation de notre service au niveau tant des victimes que des auteurs. Le fait d'être pris en charge correctement et dans un délai raisonnable est évidemment le premier besoin de nombreuses victimes. Nous renvoyons ici aux questions de financement, de besoins humains stables et structurels afin d'y répondre sans nous pencher de trop sur des besoins spécifiques qu'auraient les victimes...

Du reste, nous nous tournons donc vers des « besoins indirects » des victimes constatés par notre service comme des éléments susceptibles de pouvoir améliorer leur prise en charge.

A cet égard, nous soulignons à nouveau positivement les formations spécialisées organisées dans le cadre de l'amélioration des victimes d'urgence collective¹⁴. Celles-ci permettent depuis une amélioration sensible de la qualité de nos prises en charge par le déploiement d'outils, de postures et de connaissances plus adaptés aux thématiques les plus lourdes et présentes dans nos services (*cf supra* – bonnes pratiques dans les entretiens individuels, p. 9).

Nous avons également dans nos antennes des besoins en aide sociale pour les victimes qui s'y présentaient. De fait, le projet d'antennes s'est construit en 2021 sur une réponse en aide psychologique uniquement en partant du constat que c'était d'abord et surtout pour répondre à ce besoin que nos pourvoyeurs principaux – les SAPV – se tournaient vers La Touline. Toutefois, nous avons insisté dans nos différents états des lieux de ce projet d'antennes décentralisées sur la pertinence et le besoin d'une aide psycho mais aussi sociale globale. Cette dernière était absente des antennes depuis l'entame du projet. S'il est encore difficile d'estimer objectivement et sur la base de chiffres les besoins en aide sociale au sein des antennes (pour cela, il faut des moyens pour les révéler, les compter, pouvoir en faire état), la psychologue présente dans les antennes relate régulièrement la récurrence des besoins en aide sociale d'une part spécialisée dans la prise en charge de victimes d'infractions pénales, ce qui ne se trouve que difficilement et d'autre part complémentaire car au sein d'une même équipe au travail psy entamé. L'intervenante criminologue active au sein de notre siège social recevait ponctuellement des victimes en provenance des antennes mais cela était alors en général pour des suivis ponctuels et/ou lorsque la plupart des démarches pouvaient s'envisager à distance par téléphone ou mails. Certains suivis sociaux étaient cependant beaucoup plus intensifs et l'aide sociale n'était alors plus possible quand elle apparaissait au sein des antennes. Cette intervenante criminologue se rendait également parfois elle-même dans les antennes, ce qui était fort chronophage. Fort heureusement, un nouveau subside portant

¹³ 1) besoin d'information ; 2) besoins pratiques ; 3) besoin de réparation ou de dédommagement ; 4) besoin d'un soutien psychosocial ; 5) besoin d'un statut dans le système pénal ; 6) besoin de protection ; voy. par exemple J-A WEMMERS, *Introduction à la victimologie*, Montréal, éd. Presses de l'Université de Montréal, 2003, 224 p. ; aussi consultable en ligne : www.books.openedition.org/pum/10775

¹⁴ Voy. Rapport d'activité 2022, p. 8, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be).

sur l'année 2024 a pu intégrer ce besoin. Depuis février 2024, nous avons ainsi pu offrir également de l'aide sociale 1 jr/sem au sein de l'antenne de Wavre, notre antenne la plus active.

Nous remarquons enfin qu'en ayant élargi le nombre de nos interventions dédiées aux victimes, nous rappelons toutefois à chaque présentation de notre service que nous sommes un service d'aide aux justiciables, ce qui implique certes les victimes mais aussi les auteurs, détenus ou non. Nous avons constaté en 2023 une recrudescence des demandes de prises en charge des auteurs d'infractions dans les antennes décentralisées, soit émanant directement d'eux soit relayées par des partenaires du réseau s'interrogeant sur notre cadre d'intervention. Malheureusement, tant le cadre d'action de ce projet particulier que la saturation de l'équipe en charge des auteurs nous empêche de répondre favorablement à cette demande. Dans les faits, ces demandes sont soit relayées vers l'équipe du siège social (qui limite fortement car saturée), soit vers le SSM de Wavre ou vers les groupes de Praxis à Nivelles, considérés comme les seuls lieux spécialisés/adéquats pour la prise en charge des auteurs et qui, de surcroît rentrent dans les possibilités financières et/ou géographiques des auteurs concernés. Ceux-ci sont également la plupart du temps saturés. Il perdure ainsi une forme désert associatif pour les auteurs à la recherche de suivi thérapeutique dans le BW.

2.2. Aide sociale aux victimes

Selon le décret, la mission d'aide sociale à la victime consiste à proposer une « *aide de nature non financière destinée à [lui] permettre de préserver, d'améliorer ou de restaurer ses conditions de vie, sur le plan familial, social, économique, professionnel, politique ou culturel.* » et cela en :

- *la soutenant pour faire face aux conséquences d'une situation infractionnelle ou potentiellement infractionnelle;*
- *l'informant, en l'orientant et en la soutenant dans ses relations avec la police et les instances judiciaires;*
- *lui facilitant l'accès aux instances et organisations spécialisées.*

Le travailleur social aide ainsi la victime « *à sa réinsertion active dans la société en évaluant avec [elle] ses besoins et ressources et en définissant des priorités afin qu'elle trouve un nouvel équilibre de vie.* »

Cette mission, depuis juin 2021, est entièrement assumée par une seule intervenante criminologue, celle-ci tâchant de partager pour moitié son temps plein au niveau de l'aide sociale menée à la prison de Nivelles et les victimes au siège social. L'aide sociale se fait ici *a priori* uniquement depuis notre siège social sauf exceptions (*cfr supra*).

Les développements consacrés à cette mission sont moins importants d'une part parce qu'il y a moins de travailleurs dédiés à cette mission et d'autre part parce que bon nombre des développements repris plus haut valent pour cette mission également. Cela ne saurait en rien indiquer une moindre importance de celle-ci. Comment par exemple réfléchir sereinement à sortir son trauma quand on ne sait pas où dormir le soir, comment être protégée ou qu'on s'inquiète sans savoir les suites de la plainte ou du procès ? Les deux types d'aide vont d'ailleurs souvent de pair.

Cette travailleuse s'efforce ainsi de fournir aux victimes des informations relatives aux procédures judiciaires, à l'accès aux différents régimes d'indemnisation, aux questions financières et pratiques résultant de l'infraction subie (sécurité sociale, assurance, Commission pour l'aide financière, huissiers, logement, etc.), aux divers documents administratifs et juridiques à remplir ou à fournir (ex : recherche

d'un avocat et documents pour le BAJ, SECAL, etc.). Au-delà de ces informations, elle aide plus concrètement à ce que certains documents soient complétés, accompagnent – parfois sur le terrain – des victimes dans des démarches compliquées ou sensibles, peuvent organiser des rencontres avec d'autres intervenants, font office d'intermédiaire pour démêler des « nœuds administratifs », etc.

Ainsi, quand elle quitte le siège social, c'est souvent pour une démarche ponctuelle mais importante pour la victime : 1^{ère} audition à la police ou 1^{er} rdv avec le SAPV, rencontre avec une structure d'hébergement, 1^{ère} rencontre à domicile si difficulté ou crainte de déplacement, etc. Ce type d'accompagnement, physique, s'était quelque peu renforcé en 2022 parce que nous constatons les effets positifs pour les victimes. Cela s'est confirmé en 2023. En effet, une victime est souvent angoissée à l'occasion, par exemple, d'un dépôt de plainte et est susceptible d'oublier des éléments ou d'avoir des difficultés à expliquer les choses. Notre présence – par un visage connu – peut contribuer à atténuer ces difficultés, de même qu'apporter « tout simplement » un soutien moral lorsqu'évoquer des situations précises est difficile.

De même, ce côté « concret » des démarches n'enlève en rien la nécessité d'une écoute attentive et bienveillante – même si cadrante – du vécu et de la souffrance des victimes afin qu'elles se sentent soutenues et de pouvoir proposer une aide adaptée à leurs difficultés et réalité du moment. Tout en poussant ainsi à l'autonomie, en fonction des ressources internes à la victime, il n'est pas rare de compléter un document pour le compte de la victime – avec elle mais à sa place – celle-ci étant parfois totalement démunie et fragilisée au moment où elle arrive...

Ce travail peut s'effectuer à chaque stade de la procédure judiciaire ou indépendamment de celle-ci. Nous n'incitons par ailleurs jamais à emprunter cette voie en respectant la demande, le rythme et l'autonomie de la personne tout en informant cependant des droits et délais pour les exercer.

Pour 2023, nous souhaitons mettre en exergue les éléments suivants :

Tout d'abord, il y a eu plus de demandes de victimes souhaitant savoir où en sont leurs plaintes. Ceci a conduit à un **contact plus intense et régulier que précédemment avec la maison de justice de Nivelles**. Nous avons ainsi pu organiser des consultations de dossiers pour des plaintes classées sans suite greffe du tribunal. Malgré une décision de justice frustrante, la possibilité d'être encadrées par la Touline et la maison de justice permet aux victimes d'avoir des réponses, de savoir ce qui a été fait durant l'enquête, de lire l'audition de l'auteur, etc...

En 2023, une dizaine de victimes ont sollicité une aide sociale concernant des démarches **en lien avec les enfants et l'aide à la jeunesse**. Dans ces dossiers, des contacts ont été pris avec les avocats, et l'intervenante criminologue a accompagné une fois à une audience du tribunal, a proposé des contacts avec une AMO, etc.

Parmi **les démarches qui reviennent le plus souvent**, se trouve la recherche d'un avocat, l'introduction d'une demande à la commission d'aide financière, l'inscription aux logements sociaux et aux AIS, ou la recherche d'une maison d'hébergement. Malheureusement, le réseau des maisons d'hébergement est toujours autant saturé, avec la difficulté de trouver des solutions à des femmes avec plusieurs enfants. Nous renvoyons à cet égard aux nouvelles possibilités (*cfr infra* – perspectives) offertes par le projet d'hébergement temporaire pour des détenus en congé pénitentiaires et pour des victimes de violences intrafamiliales.

En 2023, grâce **certificat universitaire en victimologie suivi à l'ULB** au cours de l'année académique 2022-2023, l'intervenante s'est sentie plus en confiance pour fixer des rdv aux patientes lorsque ses collègues psychologues étaient absents. Ce sont souvent des patientes qui traversent des épisodes de

crises suicidaires, ou qui sont plus fragiles en raison d'un procès qui approche. Alors il est prévu qu'un rdv par semaine soit fixé avec elle en attendant le retour de la collègue psy afin que la victime ne soit pas "isolée" durant plusieurs semaines, et ce malgré qu'aucune démarche sociale spécifique et/ou concrète ne soit prévue.

Plusieurs victimes (difficile à chiffrer, mais environ la moitié) ont **demandé des attestations** qui prouvent qu'elles sont suivies à la Touline afin d'expliquer au médecin conseil qu'elles ne sont pas prêtes à reprendre le travail. Pour les victimes à la mutuelle, ce sont des rdv qui génèrent du stress car il existe toujours le risque que l'employeur les licencie (c4 médical) ou que la mutuelle estime qu'elles doivent retourner au travail. La difficulté est d'autant plus grande lorsque l'auteur habite dans les alentours où travaille la victime.

Une situation **plus exceptionnelle** a concerné le corps médical. Des démarches sociales et juridiques ont été mises en place avec le soutien de la direction médicale afin de soutenir plusieurs victimes de **harcèlement sexuel et d'attouchements sexuels de la part d'un médecin**. La collaboration a été fructueuse car l'intervention de la Touline a permis à la victime de se sentir soutenue dans un contexte où il est parfois difficile de dénoncer de tels faits.

2.3. Collaborations, sensibilisation et réseau de partenaires spécifiques aux victimes

En termes de réseau de partenariat autour des victimes, nos principaux partenaires pour mener à bien nos missions sont et restent les SAPV, les services des maisons de justice et les maisons d'accueil. Il y a évidemment la myriade d'autres partenaires qu'il serait trop long de lister ici. Nous renvoyons à cet égard à nos rapports précédents.

Nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises : la collaboration avec l'ensemble du réseau des partenaires a bien augmenté depuis le projet d'antennes décentralisées en proportion mais aussi en qualité. Un signe de cela est que nous sommes de plus en plus souvent sollicités par eux, à leur demande, que cela soit dans le cadre d'un accompagnement individuel d'un bénéficiaire ou pour une intervention/collaboration diverse (ex : colloque, sensibilisation, conférence, animation, projet particulier, etc.). En 2022, les demandes de rencontre étaient plus souvent de notre fait, à notre initiative. Cela a donc évolué en 2023. Il en découle que les services transmettent nos coordonnées avec confiance, confiance que les bénéficiaires ressentent, ce qui implique potentiellement un plus grand nombre de personnes qui osent nous contacter mais aussi un délai plus court entre le relais et leur premier appel. Dans le sens contraire également, nous faisons parfois appel à des partenaires du réseau dans certaines situations et la multiplication des intervenants augmente fortement les chances d'amélioration d'une situation de crise/problématique.

Nous pensons que l'existence, la spécificité et le cadre d'intervention de La Touline (ses missions, son agrément, les différents types de public, la diversité de ses prises en charge, les limites) ont peu à peu été mieux compris et intégré. De fait, le public présente des besoins assez spécifique au niveau de la prise en charge sociale (par exemple, tout ce qui concerne l'accompagnement para-judiciaire) ou psychologique (*cf supra*, trauma complexe) et peu voire pas de service ne présentent réellement à proximité une offre similaire, c'est-à-dire notamment, et c'est important, gratuite. Il existe donc peu de relais directs.

Ce qui peut par contre se développer, ce sont des partenariats complémentaires. Nous avons ainsi par exemple en 2023 rencontré une coach proposant un accompagnement pour les victimes de violence entre partenaires, travail qui peut se faire en complément d'un suivi opéré par La Touline. Dans le même ordre d'idées, une kiné proposant un temps bénévole pour une prise en charge par les fascias¹⁵ de victimes de violences a été rencontrée il y a peu. Nous avons pu exposer les spécificités du public dans

¹⁵ Voy. Par exemple : <https://www.aspis-woluwe.be/fasciatherapie.html>

nos services, elle a pu nous expliquer les spécificités et bienfaits potentiels de ce type de prises en charge pour des victimes de traumatismes. Un local a récemment été trouvé à Wavre pour recevoir des victimes de temps en temps. Nous verrons en 2024 où mènera cette nouvelle potentielle collaboration.

En ce qui concerne nos principaux pourvoyeurs de demandes, il s'agit essentiellement et comme les autres années des services de police (flyers retrouvés au poste, directement via les SAPV, l'agent de quartier, etc.). La ligne d'écoute dédiée aux violences entre partenaires (ou son site internet) relaie depuis 2022 nos coordonnées et de nombreuses victimes nous ont contacté via elle. Ces deux « envoyeurs » assurent *grosso modo* 60% des envois. Le reste est composé du réseau médical/paramédical (hôpitaux, maisons médicales, équipes mobiles, etc.), des maisons d'accueil, des PMS, de l'ONE, des plannings familiaux, des AMO, des services d'aide sociale (CPAS ou maisons communales). Notons au passage un bon fonctionnement du « bouche à oreille », signe que certains bénéficiaires témoignent positivement de l'aide reçue.

Comme les autres années, nous avons continué à participer à la Plateforme Violence Conjugale organisée par la Province du BW, tant au sein du « comité restreint » organisant par exemple en amont la campagne du Ruban blanc ou le choix des thématiques des plateformes en tant que telles. Nous avons par ailleurs participé également concrètement dans 2 écoles du BW (5^{ème} secondaire à Tubize et Jodoigne) lors de la campagne du Ruban Blanc. L'objectif était de sensibiliser les élèves à la violence entre partenaires qui peut être présente dès l'adolescence. Chaque service présent a pu se présenter (SAPV, Planning familial, Centre PMS, La Touline). Par la suite, une vidéo présentant des situations de vie quotidienne de couple – avec des situations de violences – a été présentée aux élèves afin de les faire réagir. Les échanges furent riches. Des outils tels que le violentomètre furent présentés.

Nous participons également aux plateformes elles-mêmes, réunissant de nombreux partenaires autour de thématiques en lien avec la violence entre partenaires. Nous avons ainsi déjà soulevé notre participation en mars à une conférence donnée par Catherine Vasselier-Novelli.

Nous faisons également partie d'une concertation provinciale de questionnement à propos du vécu des enfants liés aux violences conjugales mais, suite à des conflits horaires, nous n'avons pas été en mesure de poursuivre notre participation.

Nous participons également à Wavre à des interventions régulières (1x/3mois environ) des services liés à cette problématique. Nous avons également participé, fin 2023, à la création d'une concertation locale Wa-li-bi (Wavre-Limal-Bierges) où nous sommes désormais affiliés.

Nous continuons à faire partie du Réseau « 3 A » (Assistance des victimes à la police, Accueil des maisons de justice, Aide aux victimes) mais il n'y a pas eu de réunion en 2023. Nous en avons planifié une début juin 2024.

Nous avons plusieurs réunions de travail en 2023 de concertation avec la coordination des SAPV et la Province du BW afin de réfléchir à la mise en place du projet DIVICO (*cfr infra* – perspectives).

Des constats ont par ailleurs émergés cette année allant dans le sens d'un besoin de refaire du lien entre travailleurs de différents services d'aide aux justiciables, au-delà des limites de notre arrondissement judiciaire donc, comme cela avait pu être le cas par le passé avec les groupes « Décollage » et « GRAV ». Nous verrons si nous parviendrons à relancer cela en 2024.

Nous avons mené plusieurs actions de sensibilisation en 2023, souvent sollicités par nos partenaires :

- Un ciné-débat autour du film « Barbie » (*cfr supra*)
- Plusieurs actions de sensibilisation auprès de professionnels (ex : SAPV)
- Une animation dans une maison de jeunes (La Chaloupe à Ottignies)
- 3 actions (féminicides, violences sexuelles et conjugales) pour le public d'une asbl accueillant un public en situation de migration (Yambi)
- Un ciné-débat sur l'emprise sur mineur et le consentement (Soralia)

- Une journée d'intervision entre professionnels et futurs professionnels dans le cadre d'une formation à l'ULB sur la prise en charge de victimes de violences conjugales.

Enfin, nous avons revus nos flyers, affiches pour les différentes activités ou groupes et été interviewé par la RTBF en novembre 2023.

3. Aide aux auteurs et proches d'auteurs

Nous prenons ici le pli de ne parler d'abord que du travail auprès des auteurs dits libres, sous-entendu non détenus. Il s'agit d'auteurs vus en liberté (en libération conditionnelle la plupart du temps) dans nos locaux. En effet, le travail en prison entraîne tant de spécificités qu'en parler dans un chapitre à part nous semblait plus approprié, quand bien même le public peut présenter des similitudes ou passer de détenu à « auteur libre » ou inversement.

Comme pour l'aide aux victimes, nous distinguerons l'aide sociale de l'aide psychologique. De plus, au sein de chaque aide, nous traiterons à la fois de l'aide des auteurs puis de celle apportée à leurs proches.

3.1. Aide psychologique aux auteurs et proches d'auteurs

Comme en 2022, de **nombreux appels** à notre siège social émanent d'**auteurs** détenus d'Ittre, Nivelles ou d'autres établissements pénitentiaires souhaitant se réinsérer dans le BW. Ils demandent dès lors des « accords de principe » **pour rencontrer un ou une psychologue** à leur sortie anticipée de prison (en permission de sortie, congé pénitentiaire ou libération conditionnelle). Nombreux parmi eux ont été dû être redirigés ailleurs. En effet, les psychologues étant déjà saturés au niveau de l'aide aux victimes et de l'aide aux détenus, rares sont les demandes qui ont pu être acceptées.

En 2022, seul un psy affectait régulièrement du temps à ce public à côté de l'aide aux victimes. Ce dernier a quitté La Touline le 18.11.2022 après une absence de plusieurs mois, ce qui avait encore mis plus à mal cette mission pour ce public. En 2023, une nouvelle psy a pu être engagée à la fin du mois de février 2023, d'abord à mi-temps puis à 4/5^{ème} fin juin puis enfin à temps plein fin septembre. Elle a pu elle aussi consacrer une partie de son temps à l'aide aux auteurs non détenus. A raison d'une journée/semaine à la prison d'Ittre, 2 à 3 jour/semaine au siège social et 1 à 2 jours/semaine au sein de l'antenne décentralisée de Jodoigne, seul le temps passé au siège social pouvait, en partie, y être consacré. Il était prévu que le temps passé au siège social soit *grosso modo* réparti entre aide aux victimes et aide aux auteurs mais il est difficile de préciser *a posteriori* si cette prévision correspond à la réalité qui s'est surtout construite en fonction des demandes qui nous parvenaient au fil des mois, jusqu'à ce qu'elle soit, comme les autres travailleurs, saturée...

Comme les autres années, nous soulignons qu'une psy salariée du service consacre un jour par semaine bénévolement à rencontrer des détenus en permission de sortie, en congé pénitentiaire, en libération conditionnelle ou dont le suivi judiciaire est terminé. Nous y reviendrons dans les quelques chiffres *infra*.

Ainsi que nous le répétons régulièrement, contrairement au suivi social, de nombreux acteurs de la chaîne pénale ont tendance à « psychologiser » les rapports sociaux et à poser comme condition à la sortie de prison (ou comme « conseil appuyé » pour que le détenu en fasse la demande lui-même et porte la responsabilité de son éventuel échec) un suivi psychologique/thérapeutique.

Par rapport à ce public particulier arrivant la plupart du temps sous une contrainte judiciaire ou une pression déguisée qui n'implique nécessairement pas de réelle demande de la part de l'auteur, nous

privilégions les auteurs libres ayant été détenus à Ittre ou à Nivelles avec qui une accroche a déjà pu être construite au fil de la détention et qui permet de mieux estimer l'investissement personnel potentiel dans la demande et les rencontres futures ou au contraire une demande très voire uniquement utilitaire. Cet aspect est lui aussi davantage détaillé dans nos derniers rapports d'activité. Le peu de prises en charge effectives alliée à un message de restriction sur le public (pas les détenus d'autres prisons) a entraîné par conséquent un moindre taux de demande. Nous renvoyons pour le surplus à nos considérations relatives aux chiffres *infra*.

Quant aux **proches**, de la même manière que pour les suivis sociaux, les contacts que nous avons avec les proches d'auteurs se cantonnent la plupart du temps à l'un ou l'autre appel, l'un ou l'autre entretien. Rares sont les suivis dans le temps et a fortiori pour des demandes de suivis psychologiques. Cette diminution est cohérente avec le message répété depuis plusieurs années dans nos rapports d'activité. Nous n'avons pas eu là non plus les moyens d'investiguer l'existence ou l'ampleur des besoins de ce public peu visible. Nous soulignons par ailleurs avec plaisir que ce constat se reflète enfin dans les nombres de prises en charge pour lesquels nous sommes subsidiés en 2024 avec le nouveau mode de financement.

3.2. Aide sociale aux auteurs et proches d'auteurs

Il n'y a pas beaucoup d'**auteurs** qui s'adressent à notre service pour ce type de demande et cela tient principalement à trois éléments selon nous.

Le premier est que la condition d'un suivi social extérieur à la prison, à nos yeux, est nettement moins fréquemment posée par un TAP que pour un suivi psychologique/thérapeutique extérieur.

Le 2^{ème} est que si un suivi social est demandé, c'est la plupart du temps après une incarcération et pas avant, ce qui implique que nous n'avons quasiment pas d'auteurs libres n'ayant pas été incarcérés qui s'adressent à notre service. Par ailleurs, il existe énormément d'autres services qui peuvent proposer un suivi, une guidance sociale (CPAS, maisons d'accueil, centre de cure, insertion professionnelle, etc.). Il n'y a en soi pas d'obligation la plupart du temps à ce que ces auteurs s'adressent à un service d'aide aux justiciables.

Le 3^{ème} élément est que, quand une demande de suivi social externe nous est bien adressée, cette demande fait alors partie d'un lot de conditions impliquant également la plupart du temps un logement ainsi qu'une formation ou un emploi. Dans l'idéal, est donc recherché un lieu, une zone qui centralise ces conditions. Il s'avère que Nivelles (où notre siège social se situe et où nous recevons les auteurs libres) et sans doute le Brabant Wallon en général ne constituent pas les zones de réinsertion les plus aisées pour les détenus, de par le peu de logements disponibles pour eux en dehors de leurs familles (maisons d'accueil saturées ou refusant peu à peu d'accueillir des ex-détenus, logement social avec longue liste d'attente, etc.) ou de par les prix élevés des loyers.

Nous avons récemment (19.3.2024) rencontré la 80^{ème} chambre du TAP de Bruxelles, active auprès des détenus des prisons d'Ittre et de Nivelles. Nous étions assez d'accord pour souligner qu'un suivi social, peu demandé ou recommandé en pratique, pourrait pourtant avoir souvent plus de sens et/ou d'utilité qu'un suivi « thérapeutique » contraint. Si nous prenons l'exemple d'un détenu qui ne comprend guère la langue et/ou la masse des documents administratifs à l'issue de sa sortie de prison (ex : allocations diverses, logement, mutuelle, séjour, etc.), celui-ci va mal « gérer » sa situation administrative seul. S'il gère mal sa situation administrative, il va potentiellement en subir les conséquences (financières par exemple), ce qui pourrait causer, plus qu'un fonctionnement psychique interne déviant ou problématique,

sa « rechute » dans la délinquance. Or, rares sont les détenus qui font d'eux-mêmes ce type de demandes et, à l'inverse des suivis thérapeutiques externes, rares sont les intervenants divers (avocats, SPS, directions, DGD, etc.) qui le conseillent.

De même, cela fait des années que nous indiquons que les **proches** d'auteurs sont un public qui s'adressent peu à notre service ou alors de façon très ponctuelle (ex : un appel téléphonique pour l'une ou l'autre information, un entretien voire deux maximum pour l'essentiel), travail qui n'a pas pu ressortir des encodages dès lors que seuls les dossiers à plusieurs entretiens étaient visibles. Le même message est répété d'année en année.

Nous n'avons par ailleurs pas réellement les moyens humains de développer une réelle accroche pour ce public plus difficile à toucher étant donné la saturation quasi constante et généralisée des membres du personnel avec les autres publics et missions. En résumé, quand les besoins sont criants de tout côté, on s'adresse en priorité aux besoins les plus importants et les plus visibles et s'il n'y a plus d'énergie après, on ne sait pas répondre aux besoins quasiment invisibles – que nous déclarons pas pour autant d'office inexistantes.

4. Le travail psychosocial en prison

Si la situation sanitaire a marqué terriblement le travail psychosocial en prison en 2020 et 2021¹⁶, 2022 a toutefois été marqué par une nette amélioration à ce niveau, même si, globalement, les 3 premiers mois auront encore vu quelques restrictions persister. Pour 2023, nous sommes retombés dans une année « normale » à ce niveau même si les impacts de la crise sanitaire se ressentent encore parfois mais de manière plus diffuse, discrète dans certaines habitudes ou contacts existants avant la crise et jamais complètement retrouvés.

Comme pour les autres publics, nous tâcherons par la suite de distinguer l'aide sociale de l'aide psychologique et d'également différencier, quand c'est opportun, le travail mené à la prison de Nivelles de celui effectué à celle d'Ittre.

4.1. Aide sociale aux détenus

« La mission d'aide sociale s'entend comme toute aide de nature non financière destinée à permettre au justiciable de préserver, d'améliorer ou de restaurer ses conditions de vie, sur le plan familial, social, économique, professionnel, politique ou culturel. » Pour mettre cela en œuvre, il faut réaliser au moins une des prestations suivantes :

« 1° assurer le suivi du justiciable:

- a) *en le soutenant pour faire face aux conséquences d'une situation infractionnelle [...];*
- b) *en l'informant, en l'orientant et en le soutenant dans ses relations avec la police et les instances judiciaires;*
- c) *en lui facilitant l'accès aux instances et organisations spécialisées.*

2° aider [...] l'auteur à sa réinsertion active dans la société:

- a) *en évaluant avec [...] l'auteur ses besoins et ressources et en définissant des priorités afin qu'il ou*

¹⁶ Voy. plus spécialement le Rapport d'activités 2020, pp. 24-31, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be) qui explicitent comparant les conditions de travail et de détention dans et hors d'un contexte « covid ». Globalement, les conditions sont revenues à la normale en 2022, pour autant que l'on puisse pour autant parler de « normal » voire d'acceptable...

elle trouve un nouvel équilibre de vie;

b) en collaborant avec l'auteur détenu à la mise en oeuvre de son plan de détention et de son plan de réinsertion sociale;

c) en aidant l'auteur détenu dans l'élaboration de propositions de solutions alternatives à la privation de liberté et dans la préparation à la mise en oeuvre de ces solutions alternatives. »¹⁷

4.1.1. Méthodologie, aspects qualitatifs et bonnes pratiques

Globalement, les méthodes et constats quant au travail d'aide sociale à la prison de Iltre ou de Nivelles n'ont pas fondamentalement changé et la mise en place de la mission d'aide sociale est restée **la même** qu'en 2022. Notons tout de même que 2023 semble avoir été une année de **stabilisation au niveau quantitatif** de nos prises en charge. En effet, nous nous apercevons que les travailleurs de La Touline trouvent un équilibre de travail avec une moyenne de 20-25 de dossiers ouverts par mi-temps. Cette moyenne de prise en charge doit évidemment être mise en perspective avec les listes d'attentes existante (*cfr infra*).

Quant à **Nivelles** plus spécifiquement, en termes qualitatifs, il faut souligner, à partir de fin août 2023, l'arrivée d'**une nouvelle assistante sociale** (à mi-temps) au sein de l'équipe portant l'aide sociale à Nivelles de 1 ETP à 1,5 ETP pour +/- 250 détenus.

A Iltre, en s'inspirant de la pratique d'un collègue, le reste de l'équipe sociale a harmonisé la manière d'opérer en dehors des murs de la prison l'encodage, centralisé depuis 2022 via des GoogleForm inaccessibles depuis la prison, et cela sans avoir à rapatrier avec eux des dossiers avec des informations personnelles confidentielles (ce qui serait contraire au RGPD).

Par ailleurs, si tous les **freins informatiques** liés à la prison n'ont pas à ce jour disparus¹⁸, notons cependant **deux bonnes nouvelles**. La première est la facilitation organisée par la prison de pouvoir bénéficier des locaux du SPS lorsque celui-ci est en télétravail en bénéficiant de surcroît de PC portables mis à disposition par celle-ci. Cela atténue quelque peu la « guerre des locaux » tant ceux-ci viennent à manquer compte tenu du nombre élevé (pas assez face à la demande mais saturé compte tenu des locaux disponibles) de services externes à la prison actifs à Iltre. La seconde concerne la perspective d'utiliser à terme la suite Office et plus singulièrement Teams, accessible depuis la prison, au sein de La Touline en espérant dépasser les barrières informatiques maintes fois soulignées et handicapantes (*cfr infra*).

Enfin, en termes de bonnes pratiques, et même si celle-ci est non désirée au départ et non désirable sur le long terme, soulignons l'activation en 2023 de la **ligne d'appel gratuit « N°vert »**¹⁹ mise à la disposition des détenus de Nivelles lorsqu'il nous est impossible de les recevoir dans nos locaux intra-muros. Activée en juin 2023 en prévision des difficultés estivales habituelles, nous pouvons en dresser un petit bilan après 6 mois. Quand nous l'utilisons, cela fonctionne bien et fait du bien aux détenus même si nous restons avec des difficultés organisationnelles (ex : impossibilité de donner le papier de rdv au détenu en mains propres et parfois, ils le reçoivent après l'heure du rdv fixé pour l'entretien téléphonique). L'autre difficulté est que nous ne disposons, pour des questions de coût, que d'une seule ligne et que cela

¹⁷ Voy. articles 6 et 7 du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables.

¹⁸ Voy. Rapport d'activité 2022, pp. 38 et 43, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

¹⁹ Voy. Rapport d'activité 2022, p. 42, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

implique par conséquent de choisir quel travailleur va pouvoir en bénéficier et quel autre non parmi les travailleurs actifs à Nivelles. Nous avons fait le choix de ne pas en faire de publicité afin d'éviter que ce dispositif ne soit perçu comme volontairement structurel au lieu d'être un palliatif ou perçu comme une permanence téléphonique ou un autre moyen de contact.

4.1.2. Projets (dans ou hors agrément)

Nous souhaitons pour la suite mettre en avant divers projets particuliers relatifs à l'aide sociale qui ont se sont concrétisés en 2023 mais qui, pour la totalité, auront été évoqués précédemment, soit qu'ils avaient déjà démarré en 2022, soit qu'ils y étaient déjà « dans les cartons ».

A) Le projet ADFORM (« Aide Détenus Formation »)

Nous en parlons comme d'une perspective dans le rapport précédent, il s'est concrétisé et a priori pour une durée annoncée de 5 ans ! Sans doute **le plus significatif en termes de subventionnement** supplémentaire pour le travail psychosocial en prison, ce projet est le fruit d'une longue (2 ans et 9 versions !) construction et d'une négociation collective au sein du Réseau des partenaires des maisons de justice, en lien avec la Promotion Sociale, la FWB et le Fonds Social Européen.

L'objectif du projet ADFORM est de dynamiser et de soutenir l'offre et le suivi de formations pour les détenus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur au travers d'un référent formation avec une méthodologie et une coordination impliquant 6 services d'aide aux détenus au sein de 8 prisons différentes.

La **référente formation à la prison d'lttre** a été engagée par La Touline début juillet 2023. Il s'agit d'une assistante sociale criminologue déjà membre du personnel social de La Touline au préalable (à mi-temps depuis juillet 2022), ce qui a facilité l'intégration rapide de ce projet au sein de la prison qu'elle connaissait déjà et où elle était déjà connue des détenus et du personnel pénitentiaire. Par ailleurs, ayant déjà travaillé un certain temps dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, son passage à temps plein pour ce poste combine avantageusement le fruit de ses expériences professionnelles préalables.

La référente formation est ainsi la personne centrale, le pivot, au niveau de la prison pour : l'accueil, le conseil et l'orientation des détenus qui souhaitent suivre une formation en et/ou hors prison. L'objectif du travail mené est de prévenir le décrochage en encourageant et en aidant le détenu à poursuivre un projet qui est porteur de sens pour lui ou bien, en l'orientant lorsque la difficulté et le manque d'accroche se font ressentir. Le fait qu'un même poste soit mis en place au sein de différents établissements pénitentiaires permet aussi d'espérer, malgré de fortes disparités dans l'offre de formation et de différences parmi ceux-ci, que des « transferts ciblés formation » soient activés dans le futur ainsi que d'assurer au mieux un suivi des axes de formation des détenus qui ne seraient pas « remis à zéro » à chaque transfert en raison d'une « fiche ADFORM » qui accompagnerait le détenu.

En quelques chiffres, la référente formation aura ainsi, entre juillet et décembre 2023, orienté 267 détenus, procédé à 146 entretiens individuels d'orientation, 50 entretiens en cours de formation et 71 en vue d'une formation à l'extérieur.

Ce projet faisant déjà par ailleurs l'objet de rapports d'activités plus détaillés, coordonnés et conséquents, nous nous contenterons d'en résumer ici la teneur essentielle : il semble à première vue, pour ce qui concerne lttre, déjà être **un franc succès** ! Selon nous, c'est le signe d'une demande forte et soutenue de la part des détenus, d'une collaboration de qualité avec les nombreux intervenants pénitentiaires et externes, ainsi que d'un travail de qualité démarré « sur les chapeaux de roues » dès la fin août, au retour des congés, période coïncidant avec le début d'un grand nombre de formations. Ce que nous retenons surtout, c'est l'importance d'une **présence quasi quotidienne** (hors congés, maladies, réunions à l'extérieur ou formations) de cette travailleuse au sein de la prison. Cette présence facilite la coordination, la rencontre des détenus comme des formateurs, agents ou personnel de direction, permet le lien avec les SAD ou autres services externes, etc.

Sans complètement et systématiquement faire disparaître la dimension « formations » des suivis sociaux généraux opérés par ses collègues, la référente formation a néanmoins « allégé » d'une part importante et récurrente dans les plans de réinsertion le travail social général de ceux-ci.

B) Deux projets relatifs au logement

2023 aura d'abord été la continuité d'un projet de collaboration avec le CPAS de Nivelles que nous évoquions déjà dans les réalisations de 2021 et 2022²⁰. Comme indiqué précédemment, les difficultés connues en 2022 avec plusieurs **détenus hébergés en libération conditionnelle** auront conduit le CPAS a décidé de passer de 3 à 1 logement mis à la disposition de La Touline à destination de détenus sortants de prison. En 2023, nous auront continué à pouvoir faire bénéficier de cet unique logement trois détenus en libération conditionnelle, en connaissant moins de heurts que par le passé en tentant d'une part de sélectionner avec le plus grand soin des détenus au profil « les moins risqués » et en s'astreignant d'autre part à un suivi beaucoup plus « rapproché » au démarrage de l'hébergement puis un peu plus espacé avec le temps. Ce dernier aspect de « visite à domicile » et de (re)prise de contacts réguliers est certes chronophage mais nécessaire pour s'assurer – ou tenter de se réassurer – du bon état de la personne...et du logement destiné à d'autres par la suite. Ce projet doit faire l'objet d'une évaluation prochainement avec le CPAS, la convention liant ce dernier à La Touline ayant pris fin.

Par ailleurs, compte tenu de la décision d'arrêt de l'accueil de détenus en congé pénitentiaire (« CP ») par la maison d'accueil des 4 Vents au 1^{er} janvier 2023, nous avons tenté comme nous pouvions de retrouver des solutions d'hébergement pour ce public sur Nivelles. Si la demande n'est pas si forte que cela comparativement à Bruxelles, elle reste néanmoins présente de façon régulière et pour les détenus sans milieu d'accueil chez des proches, force était de constater que nous étions sans solution pour les détenus en « CP », ce qui était souvent synonyme de blocage ou difficulté pour la suite de la sortie anticipée du détenu. Dès lors, malgré sa décision de diminuer de 3 à 1 logement mis à notre disposition, le CPAS de Nivelles a accepté d'en laisser un second à la disposition, contre paiement du loyer et des charges cette fois, de La Touline à destination d'un **public mixte : des détenus en « CP » et des victimes**. Après une demande infructueuse de fonds auprès de la Province du BW, nous avons finalement, via un appel à projet, obtenu fin novembre 2023 une bourse de 6.000 € auprès de la Fondation Roi Baudouin pour nous soutenir dans ce projet. Une convention a rapidement été signée avec le CPAS et le logement aménagé par La Touline et celui-ci à partir de novembre 2023.

Il est situé dans le centre de Nivelles. Après deux mois de vide locatif, un premier bénéficiaire a été accueilli en janvier 2024. Depuis, le logement est occupé tous les mois, de façon quasiment constante, tant par des victimes que des détenus malgré des vides locatifs inévitables.

Au niveau des publics et pour assurer leur « non-croisement », les détenus peuvent être accueillis lors de leur congé pénitentiaire durant les 7 premiers jours ouvrables de chaque mois. Les victimes de violences intrafamiliales peuvent disposer du logement le reste du mois. Chaque nuitée a un coût de 10€, en plus du paiement d'une caution de 10€ lors de la remise des clés. Il s'agit dès lors d'un « hébergement temporaire » et non d'un hébergement d'urgence ! Nous n'avons en effet ni les moyens humains ni la volonté d'assurer un accueil 24h/24 !

Un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué par les travailleurs de la Touline lors de l'arrivée de chaque bénéficiaire. Les travailleurs s'occupent également du nettoyage et de la mise à disposition des denrées alimentaires de base. Une charte est signée, celle-ci diffère d'un bail.

Le logement permet aux victimes qui doivent quitter leur domicile pour des raisons de violences de se mettre en sécurité en attendant qu'une place se libère dans une des six maisons d'hébergement, car elles sont malheureusement souvent saturées dans le Brabant Wallon. Quant aux détenus, ce logement leur permet, lorsqu'ils n'ont pas la possibilité d'être hébergés par leur entourage ou par une maison d'accueil

²⁰ Voy. Rapport d'activité 2022, p. 34, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

et n'ont plus de logement, de pouvoir tout de même commencer leur réinsertion via les congés pénitentiaires.

Un des aspects « qualitatif » et méthodologique de notre travail est donc désormais, depuis la mise en place de ce projet offrant la possibilité d'un accueil en CP de « préparer » le détenu à son entrée dans le logement (explication et signature d'une charte) et l'y accueillir. Cet aspect est à la fois chronophage (spécialement si pour les membres du personnel travaillant à l'ltre) mais répondant à un besoin primaire nécessaire à la réinsertion.

Qu'il s'agisse d'un projet ou de l'autre, nous avons en tous les cas fait l'expérience, parfois complexe sur le plan organisationnel, juridique ou financier, que l'hébergement et l'accueil psychosocial étaient deux métiers différents même si complémentaires ! Cependant, en raison du manque de places et des besoins constants de nos publics à ce niveau, nous avons décidé de « franchir le pas », petitement certes mais de nous y frotter malgré tout.

C) Vestiaire social

Egalement évoqué précédemment²¹, nous avons créé en 2022 un vestiaire social au sein de la prison d'ltre à destination de toute personne indigente (c'est-à-dire une personne dépendante de la caisse d'entraide des détenus). Le projet s'est bien installé au fil des mois et la collecte de vêtements comme leur tri, nettoyage et leur entrée en prison se déroule plus « naturellement » qu'au début. Cela a cependant nécessité quelques changements dans l'organisation pour alléger le travail de la « Réception Détenus » lorsqu'ils reçoivent les vêtements. En effet, désormais 1. La Touline vérifie si les personnes demandresses sont indigentes, 2. la Réception vérifie le nombre d'éléments qu'ils ont en cellule, 3. La Touline voit le détenu lors d'une permanence du vestiaire sociale et amène ensuite les vêtements à la Réception détenus, 4. La réception détenu vérifie le contenu et l'amène au bénéficiaire.

Une réunion s'est tenue avec la direction afin de voir comment évoluait ce projet. Nous souhaitons voir dans quelle mesure des détenus non-indigents pourraient également bénéficier de cette aide. En effet, il arrive que certains détenus travaillent au sein de la prison et gagnent 60 € là où les indigents en reçoivent 55 €. La direction a marqué son accord pour que ce type de demande lui soit envoyée par mail et qu'elle tranche au cas par cas.

Actuellement, nous essayons de mettre en place une permanence par semaine, ce qui permet de voir environ 3 détenus par semaine ayant fait une demande. Les dons viennent généralement du personnel et de leurs connaissances ainsi que de la commission de surveillance. La demande est constante. Il est à noter que pour certains détenus, pouvoir disposer de « nouveaux » vêtements à soi, les choisir, parfois avec l'avis (demandé !) d'une tierce personne n'a plus été possible depuis fort longtemps...

Certains vêtements viennent plus régulièrement à manquer, parmi lesquels notamment des baskets ou des trainings (non bleus ou à motifs militaires pouvant se confondre avec la tenue des agents ou des militaires).

D) Formation cariste

Nous l'évoquions déjà plus longuement à l'occasion du rapport de 2022²² (rédigé en mars 2023 !), mars 2023 aura été le mois où se seront déroulés 4 modules de formation cariste à destination de 6 détenus, soit 24 détenus en tout. Le succès fut à ce point au rendez-vous que depuis lors, tant les détenus que la direction nous demandent régulièrement quand la prochaine édition pourra avoir lieu. Nous avons dès lors très récemment profité (25 mars 2024) d'un nouvel appel à projet de la Fondation Roi Baudouin (le Fonds Vinci, à la différence de la 1^{ère} édition qui impliquait le Fonds Joaris-Goffinet) afin de tenter de renouveler et développer l'expérience en 2024. Nous renvoyons ici aux perspectives futures *infra*.

²¹ Voy. Rapport d'activité 2022, pp. 27 et 28, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

²² Voy. Rapport d'activité 2022, p. 27, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

E) Brochure pour détenus

Ce projet, initié au cours de l'été 2022, et lui aussi évoqué précédemment, se sera vu marqué en 2023 par plusieurs difficultés dont l'avis négatif de l'administration et son refus de financement suite à la demande déposée par La Touline en juin 2023. Sans avoir la volonté de « laisser tomber » l'important travail effectué, nous devons encore prendre le temps de modifier le projet à la fois suite aux différents commentaires émis par l'administration et à la fois suite aux (trop ?) importantes différences d'organisation et de structuration entre les prisons d'Ittre et de Nivelles où les besoins des détenus ne sont pas forcément les mêmes. Ainsi, si nous avions construit une partie de ce projet en collaboration avec l'Après en imaginant une brochure commune aux deux établissements, nous nous dirigerons probablement plutôt vers une seule brochure par établissement (voire une seule pour Nivelles (?) à l'avenir. Ceci étant dit, c'est un projet non-urgent, au long cours et qui peut prendre sa place lors des plus longues périodes d'absentéisme à Nivelles par exemple (*cf infra*)... Nous verrons donc ce que 2024 nous réservera à cet égard.

4.1.3. Besoins et problématiques spécifiques

En ce qui concerne les problématiques spécifiques que nous avons vu émerger en 2023, nous avons, dans les deux prisons, vu poindre un nombre conséquent de demandes faites par des détenus présentant des **troubles délirants et/ou psychiatriques**. Dès lors, une collaboration intense et une communication efficace ont été mise en place entre les pôles d'aide sociale et d'aide psychologique afin de réfléchir ensemble à une prise en charge ainsi que de garder un même discours cohérent auprès du bénéficiaire. Notons tout de même que les problématiques « classiques » continuent d'être présentes au sein de notre public. Nous pensons notamment à :

- Le besoin de prise en charge rapide
- Les problèmes de logement
- La toxicomanie
- Le droit de séjour
- La recherche de formations à entrées permanentes et flexibles et non à périodes fixes (comme souvent en septembre ou janvier, ce qui ne correspond pas au rythme égrené des libérations anticipées)
- Etc.

4.1.4. Difficultés particulières

Nous en citerons deux, classiquement habituelles et systémiques, malheureusement.

Tout d'abord, l'**absentéisme massif des agents au sein de la prison de Nivelles**. Nous y avons déjà consacré un large développement dans notre rapport d'activité 2021²³. Nous tentions alors d'en mesurer l'impact *financier* sur les missions pour lesquelles nous sommes agréés. Sur une période de 6 mois, nous comptabilisions ainsi pas moins de 310h « heures perdues » où il nous était « impossible de recevoir ». Ceci équivaut, en termes financiers, à un total de 6432 € (cotisations patronales, etc. tout compris) qu'il n'a pas été possible d'affecter directement à l'aide aux détenus le matin ou l'après même alors que c'était prévu. Sur une période d'un an et au prorata des multiples indexations barémiques (et augmentations

²³ Voy. Rapport d'activité 2021, pp. 26 et 27, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

salariales progressives pour les criminologues du service), nous pouvons raisonnablement estimer que c'est **quasiment ¼ temps qui « passe à la trappe » annuellement**, rien que pour Nivelles et **uniquement pour les jours où c'est « impossible = 0 »**, pas ceux où nous ne pouvons en voir qu'un « urgent », en raison de cet absentéisme. Sur un cadre de 2,5 ETP pour la prison de Nivelles, toutes missions confondues, cela fait beaucoup, surtout au regard des listes d'attente et des besoins urgents qui nous sont régulièrement renvoyés par le personnel pénitentiaire...

Nous n'avons pas renouvelé cet exercice un peu fastidieux en 2022 ou en 2023. Cependant, nous avons décidé de l'affiner, non pas en termes financiers cette fois mais en termes de **nombre moyen d'entretiens par jour**. Pour ce faire, chaque travailleur de La Touline œuvrant à Nivelles a comptabilisé tout au long de l'année 2023 le nombre d'entretiens qu'il parvenait à réaliser chaque jour où il se présentait à la prison en vue de rencontrer des détenus, exception faite bien entendu des absences prévues (congé, formation, réunions diverses, etc.) ou imprévues (maladie, urgence à l'extérieur, absences pour motifs divers). Nous y avons également distingué les jours fériés et les grèves. Seule une travailleuse opérant à la fois auprès des victimes et en prison pour de l'aide sociale n'a pas été comptabilisée, celle-ci quittant régulièrement la prison en milieu de journée pour un unique rdv avec une victime par exemple, ce qui aurait faussé les calculs.

Il ressort ainsi de cet exercice que nous parvenons à recevoir en moyenne **3,04 détenus par jour** au sein de la prison de Nivelles lorsque nous nous y présentons, et ce avec un total (cumulé sur 3 travailleurs (2 ETP)) de 905 entretiens et de 301 « jours ouvrables » (càd où le travailleur se présente normalement à la prison).

Une conséquence indirecte de ces freins structurels est aussi un certain risque d'accroissement des **tensions possibles avec le personnel pénitentiaire**, présent quant à lui. En effet, quand nous ne savons pas recevoir, nous tentons de pallier aux demandes les plus urgentes – parfois relayées par les agents de section eux-mêmes – en nous rendant alors sur section pour faire passer un message bref, tenter de calmer un détenu insistant et/ou frustré, faire signer un document, etc. Notre présence sur section n'est pas toujours alors bien comprise par les agents qui ont quant à eux d'autres impératifs de sécurité en présence d'effectifs réduits. Nous avons pu discuter et mettre à plat certaines de ces tensions lors d'une réunion constructive en fin d'année en présence de la direction et de 2 agents pénitentiaires en chef. Chacun a ainsi pu relayer ses difficultés et mieux comprendre le cadre d'intervention de l'autre. Des petits aménagements ont ainsi pu être trouvés. Il reste cependant que la situation ne nous semble anormale et inacceptable, ce que nous relayons depuis des années et autant que nous pouvons.

Il serait intéressant de comparer ce rythme moyen, trop bas à nos yeux au vu des besoins, à la réalité dans d'autres établissements. Nous savons que ce phénomène est complexe, qu'une prison n'est pas l'autre tant au niveau de son architecture, de la composition de la population détenue (préventive notamment) ou de son personnel pénitentiaire, bref, que « comparaison n'est pas raison ». Mais tout de même, même si nous savons que l'absentéisme est un phénomène généralisé (10% selon la Cour des comptes²⁴), nous pensons que Nivelles présente des particularités à cet égard et nous nous étonnons du manque de réactions visibles de l'administration fédérale sur ce point qui a, bien entendu, de bien plus

²⁴ Voy. « Politique RH dans les services pénitentiaires – organisation et performance – synthèse », Cour des comptes, audit validé en AG du 22 décembre 2021, p. 2, disponible sur : https://www.ccrek.be/sites/default/files/Docs/2022_02_PolitiqueRHServicesPenitentiaires_Synthese.pdf ; on y apprend notamment les chiffres alarmants et un peu hallucinants d'un arriéré de congé cumulé pour l'ensemble du personnel pénitentiaire de 2800 années, soit approximativement 60 jours en moyenne par membre du personnel.

larges impacts auprès des détenus, de leurs droits ou de leurs proches que sur nos seules missions : moins de visites, moins de préaux, moins de formations, etc.

Ensuite, les **listes d'attente et le sous-financement**, le tout indiquant une claire **inadéquation des moyens disponibles face à l'ampleur des besoins** et de leur mauvaise estimation dans le nombre de prises en charge estimée par arrêté ministériel (*cf infra – chiffres*). Ce constat est identique au niveau de l'aide psychologique et également renouvelé chaque année depuis des lustres. Cette inadéquation est singulièrement marquante pour l'aide aux détenus, raison pour laquelle nous le soulevons ici, même si d'autres missions et publics sont sous-évalués également.

Ainsi, à la prison de Nivelles, pour environ 250 détenus en moyenne, nous disposions d'environ 1 ETP destiné à l'aide sociale avec en moyenne +/- 50 détenus inscrits sur la liste d'attente. Cela a duré jusqu'en août 2023, moment où, comme nous l'indiquions, une assistante sociale à mi-temps est venue rejoindre l'équipe. Ce renfort a permis de faire baisser fortement la liste d'attente (passant de 1 an (début 2023) à 4 mois de délai d'attente moyen pour une prise en charge (fin 2023)). Toutefois, il est à noter que la problématique des demandes de détenus en détention préventive est malgré tout toujours fort présente dans l'établissement pénitentiaire nivellois. En effet, ce public nécessite une prise en charge rapide, notamment car les détenus restent parfois fort peu longtemps incarcérés. Le délai entre la demande et la prise en charge par notre service finit souvent par créer une absence de possibilité de réponse de notre part : les prévenus ayant été libérés. Nous travaillons sur ce point à un projet de permanence sociale que nous devons encore discuter avec la direction de l'établissement et les agents pénitentiaires en chef.

À la prison d'Iltre, pour environ 450 détenus, la particularité était que nous partagions une liste d'attente commune avec l'autre SAD présent sur place, l'Après. Les 8 premiers mois de l'année, il y avait en moyenne entre 60 et 80 détenus inscrits sur la liste, devant attendre jusqu'au maximum 1 an pour être pris en charge. Cela traduit une dégradation par rapport à 2022. À partir de septembre 2023, il a été décidé de répartir le poids de cette liste d'attente entre nos deux services au prorata du temps de travail affecté à l'aide sociale par service, ce qui correspond *grosso modo* à 1/3 pour La Touline, 2/3 pour l'Après. L'arrivée d'une stagiaire fin 2023 combinée à cette répartition, une vague de libération parmi les personnes suivies et l'engagement récent d'une nouvelle assistante sociale affecté 1 jr/sem à Iltre a permis de résorber cette situation de notre côté. Actuellement (28.3.2024), il n'y a sur notre liste plus que 6 détenus en attente, la première demande remontant au 12 février 2024.

4.1.5. Collaboration, sensibilisation et réseau de partenariats spécifiques aux auteurs, détenus ou non

Afin de mettre en place une aide sociale dépassant les murs des prisons dans lesquelles nous travaillons, il nous est important de mettre à profit un réseau de services partenaires et de collaborer efficacement avec les tissus associatifs présents dans différentes régions (Bruxelles, Hainaut, Brabant, principalement). Ainsi, il est régulier que nous travaillons avec des SSM pour les suivis psychologiques (notamment ceux dit « spécialisés »), des CPAS (et particulièrement ceux de Nivelles et Iltre), des Maisons d'Accueil, les Bureaux d'aide juridique, etc. Il est important de préciser aussi que la collaboration avec les services internes aux prisons sont primordiaux dans la bonne réalisation de nos missions et ainsi nous tentons au maximum d'entretenir une bonne entente et une bonne collaboration avec ceux-ci et au premier plan les Services Psycho-Sociaux (SPS). Les principaux pourvoyeurs des demandes restent malgré tout les détenus eux-mêmes via les billets de rapports qu'ils nous envoient et le bouche à oreille entre eux.

Néanmoins, le réseau interne aux prisons est aussi un vecteur important, mais pas premier, de relais de demandes d'aides sociales. Ainsi, différentes ASBL présentes au sein des prisons (Médiate, Ambu'Forest, etc.) mais aussi l'administration elle-même (Direction, SPS, comptabilité, etc.) nous relaient régulièrement des demandes de détenus qu'ils ou elles considèrent comme relevant des compétences de La Touline.

Par ailleurs, en termes de sensibilisation, nous avons participé à une journée organisée à Louvain-la-Neuve dans le cadre des Journées Nationales de la Prison et mise en place par l'Après afin de sensibiliser le public « tout venant » dans la rue et les étudiants via une forme de « speed-dating » aux problématiques et réalités carcérales.

4.2. Aide psychologique aux détenus

Nous serons nettement plus succincts vis-à-vis de l'aide psychologique apportée aux détenus car une large série des constats émis pour l'aide sociale se partagent entièrement avec cette mission également.

Les **listes d'attente** sont toujours, voire plus, aussi présentes en matière d'aide psychologique et constituent la **principale difficulté** à exercer nos missions. La situation n'aurait jamais été si alarmante ! Nous avons sur ce point récemment (23 février 2024) envoyé un mail un peu catastrophé il est vrai par l'ampleur de la situation et ce afin de tenter d'alerter les directions et les SPS des prisons de Nivelles et d'Iltre. En voici la teneur :

« L'existence de liste d'attente pour les détenus auprès de La Touline, dans le cas présent de ce mail au niveau d'une prise en charge psychologique, n'est malheureusement ni nouvelle ni souhaitée ni souhaitable. Mes collègues psy ont récemment évoqué en réunion un état assez catastrophique de celles-ci, tant à Nivelles qu'à Iltre. A Iltre, la dernière demande non traitée remonte à ce jour au 28.6.2023. Ils sont 50 à attendre leur prise en charge. Le temps de travail cumulé des pys de l'équipe œuvrant en prison (Martine Lahak et Perrine Paris) est de 0,9 ETP pour +/- 450 détenus. A Nivelles, la dernière demande date du 16.7.2023. Ils sont actuellement 30 détenus inscrits. Perrine Paris travaille à 0,6 ETP à Nivelles pour +/- 250 détenus. Ce constat fait suite à une augmentation ces derniers mois du nombre de demandes, augmentation couplée qui plus est à l'impossibilité récente, pour des raisons de santé, d'une des pys de l'équipe présente 1 jr/semaine à Iltre de continuer à y travailler. Chaque détenu inscrit sur la liste d'attente est informé de son inscription et, dans la mesure du possible, de sa place et d'un délai moyen d'attente. Croyez bien qu'après les détenus, nous sommes les premiers à regretter cette situation. J'ai beau tiré le budget dans tous les sens, je n'aperçois malheureusement à court terme aucune amélioration possible de la situation au niveau RH. Pour votre information, il ressortait du dernier exercice d'évaluation des besoins [des justiciables et par conséquent des moyens] budgétaires de nos services que nous étions financés au 1/3 de ce que nous devrions l'être compte tenu des demandes réellement rencontrées, des listes d'attentes existantes, des barèmes actuellement en vigueur et des durées de prises en charge moyennes sur une année et par type d'aide calculées par notre administration. Bref, nous faisons tout notre possible dans ce contexte compliqué. Nous tenions à vous en informer. »

Tout comme en 2022, il n'y **pas eu** par ailleurs **de projet particulier** mené sur ce terrain en 2023 non plus. Les groupes de paroles animés par le passé (D-Rad :ex ou pour les détenus en préventive à Nivelles) n'ont pas été relancés pour diverses raisons : manque de temps, manque de demande (pour D-Rad :ex notamment mais aussi difficile de réunir suffisamment de demandes simultanément à Nivelles, en cela la situation ressemble aux groupes extra-muros, mais sur cet aspect seulement, absence de réactions aux demandes d'informations en vue de la relance du projet de la part de la direction Nivelles, etc.).

Nous soulignons toutefois la participation de notre asbl à 4 rencontres organisées par l'asbl « **Retissons du lien** » au sein de la prison d'Iltre. Les rencontres ont mis en contact des victimes des attentats de Bruxelles, des mères de jeunes djihadistes décédés en Syrie et certains détenus. Une psychologue du service y était présente.

Au niveau des **profils spécifiques**, nous constatons en 2022 à certaines périodes une recrudescence des demandes de suivis de la part d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (**AICS**). Ce type de suivi peut s'avérer ardu, spécialement pour de jeunes travailleurs. Plusieurs d'entre eux avaient d'ailleurs suivi une formation au CAB à cet égard. Ce constat est resté d'actualité en 2023. Pour tenter d'y répondre comme nous pouvions, nous avons également répondu, mais sans succès malheureusement, à un appel à projet initié par la Région Wallonne via l'AVIQ destiné à promouvoir la santé, en ce compris mentale, des détenus. Mené avec la bonne collaboration avec la direction de la prison à cette occasion, nous avons construit, en collaboration avec le SSM de Wavre, agréé pour recevoir spécifiquement des profils « AICS », et ce dans un délai extrêmement restreint, un projet qui visait, en résumé, à proposer à des groupes de détenus « AICS » des formations « EVRAS » (Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle), puis à un second groupe d'auteurs de violences conjugales. Un de membres du personnel de La Touline était par ailleurs déjà formé à l'animation de ces modules, assez construits, dans un autre emploi. L'idée était multiple : 1. il s'agit d'un public relativement « délaissé » en prison qui n'ose pas beaucoup sortir ou n'a pas accès à grand-chose comme activité, 2. cela aurait permis de proposer, sans être trop confrontant et directement en lien avec les faits commis, un « bagage de base » quant aux modalités relationnelles et à leurs limites acceptables et acceptées, ce que certains n'ont en réalité jamais eu, ni dans leurs familles ni ailleurs... 3. pour le SSM, mettre un pied *intramuros* avait aussi beaucoup de sens vu les multiples suivis *extramuros* développés dans ces thématiques. Etc. Le projet n'a cependant pas été jugé assez « cohérent » par le comité de sélection. Nous le regrettons et restons un peu amère car n'avons pas la même lecture des motifs de leur décision. Soit, nous ne pouvons que rejoindre l'avis de la direction ici : « il n'y a quasiment rien pour ce public au sein des prisons »... Le plus simple serait malgré tout que nos services aient davantage de moyens à destination de l'aide aux détenus en général.

5. Visiteurs bénévoles

A la fin de l'exercice 2023, le groupe des visiteurs bénévoles de la Touline comptait 25 membres (10 femmes et 15 hommes), très légèrement en hausse par rapport aux années précédentes (3 départs pour 4 arrivées – à confirmer).

Prison	Nombre de visiteurs actifs en 2023 *	Nombre de détenus visités en 2023
Iltre	21	45
Nivelles	7	13

(*) Certains visiteurs sont actifs dans les 2 établissements.

Les 4 nouveaux visiteurs ont rejoint l'équipe après avoir participé aux entretiens requis (visiteur référent, la psychologue et un assistant social en charge des visiteurs bénévoles, et parfois avec la direction de La Touline). Ils ont été invités à signer « la charte du visiteur ».

L'offre des visites est depuis plusieurs années supérieure à la demande exprimée ou recueillie : nous envisagerons de pouvoir comparer ces données avec celles de visiteurs bénévoles actifs dans d'autres

associations afin d'analyser comment mieux rencontrer les besoins de contacts humains des détenus, souvent les plus isolés. Nous constatons en effet la nécessité de régulièrement réinformer les détenus et nos partenaires de l'existence des visiteurs bénévoles, de leur cadre d'action. Ces communications sont un moyen de révéler des besoins souvent méconnus car non-exprimés.

L'encadrement de l'activité au sein de la Touline est géré par un groupe appelé « comité de pilotage ». Il est composé du directeur, d'une psychologue, de deux assistantes sociales (Ittre et Nivelles) et de deux visiteurs « référents ». Il s'est réuni 2 fois en 2023 pour, notamment, préparer aux changements de statuts de La Touline à la fin de l'année et, plus classiquement, faire le bilan des candidats visiteurs, des demandes des détenus etc...

Les mandats des délégués des visiteurs (les référents) devaient être renouvelés lors de l'AG qui s'est tenue le 12 juin 2023 à Nivelles. Les nouveaux délégués sont Brigitte Dauwe et Eric Willaime.

Etant membres de l'ASBL, les visiteurs ont été conviés à une AG extraordinaire le 19 décembre à Nivelles pour modifier les statuts de l'association afin de les adapter aux exigences du « nouveau » Code des Sociétés et des Associations. Ceux-ci ont été approuvés après des discussions très constructives impliquant les visiteurs présents.

Un groupe de parole animé et organisé par la psychologue et une assistante sociale s'est réuni 9 fois en 2023. Ce groupe permet aux visiteurs de partager leurs ressentis, d'échanger sur divers sujets touchants les visiteurs et les personnes qu'elles visitent dans le respect de la confidentialité. Ils se sont également réunis à l'occasion d'une soirée plus festive en fin d'année 2023, soirée combinée à l'AG extraordinaire le 19 décembre 2023.

En plus des visites « normales », certains visiteurs contribuent au soutien de certains détenus en leur donnant des cours (droit, mathématiques, langues...) en fonction de leurs disponibilités et de leurs compétences. Faute de moyens et/ou de solutions, les visiteurs sont parfois amenés à accompagner des détenus en permission de sortie. Concernant ce dernier aspect plus logistique de « taxi », certains visiteurs endossent en effet ce rôle quand ils le peuvent mais surtout quand ils l'acceptent sur une base volontaire. Cet aspect ne fait pourtant a priori pas directement partie de l'aspect relationnel humain central des rencontres bénévolement proposées à l'intérieur des prisons. Cette limite devrait être rappelée à certains partenaires (SPS ou DGD par exemple) qui lient de façon parfois un peu excessive l'octroi d'une PS ou d'un CP à l'accompagnement du visiteur ayant accepté 'une ou l'autre fois de « faire le taxi ».

Quelques visiteurs ont aussi participé cette année à des événements visant à mieux faire connaître ou communiquer sur le rôle des visiteurs de prison (journée des associations, salon du volontariat, journée de réflexion sur le droit des détenus étrangers, intervention avec des étudiants du secondaire...)

6. Travail en réseau et sensibilisation en général

Le travail en réseau fait partie de l'essence même du travail (psycho)social. Comment envisager sérieusement la réinsertion d'un détenu sans être en contact avec avocats, maison d'accueil, centres de formation, FOREM, CPAS, administrations communales, centres de cure, etc. ? Comment accompagner correctement une victime sans être en contact avec policiers, parquet, maisons d'accueil, commission d'aide, etc. ?

Pour autant, au-delà des collaborations « naturelles » et qui s'effectuent presque logiquement au cas par cas en fonction des questions à traiter dans chaque accompagnement individuel, La Touline aura en 2023 encore beaucoup construit ou entretenu *en tant qu'institution* son réseau de partenaires institutionnels.

Au-delà des collaborations ou sensibilisations plus locales ou spécifiques à nos différents publics (*cf supra*), nous souhaitons pointer diverses collaborations plus systémiques et transversales à notre secteur ou le dépassant.

La Touline a tout d'abord continué de participer activement aux missions et actions du **Réseau des partenaires des maisons de justice**²⁵, déjà plusieurs fois cité dans nos rapports d'activité passés. Membre du CA d'administration de cette structure via sa direction, La Touline aura pris par ce biais une large place aux réunions organisées avec l'administration sur diverses thématiques (suppression d'1% d'indexation lié à l'ancienneté, changements du décret ou du mode de calcul du subventionnement, etc.), été cheville ouvrière dans la planification, l'organisation, le financement et la participation (comme orateur) d'un colloque²⁶ important (2 jrs, 270 personnes, plusieurs intervenants de renom, dont étrangers) qui aura lieu les 25 et 26 avril 2024, été partie prenante de la concrétisation du projet ADFORM (1^{er} projet financé du Réseau SPMJ), etc.

Dans une nettement moindre mesure, La Touline a également participé à l'une ou l'autre réunion du **Relais Social dans le Brabant Wallon** afin de discuter des projets de logements développés par elle ou de les faire connaître, notamment via une réunion réunissant l'ensemble des directions des maisons d'accueil du BW ou en relayant les places parfois disponibles dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

Sur un terrain plus en lien direct avec nos justiciables et missions, certains partenariats sont également – comme en 2021 et en 2022 – à mettre en avant en 2023. Tout d'abord, le partenariat privilégié avec le **CPAS de Nivelles** et les projets de logement déjà développés plus haut. Par ailleurs, La Touline a, comme les années précédentes, participé à l'édition de « Festiv'Elles » de 2023 aux côtés d'associations nivelloises actives en matière de défense et de promotion des droits des femmes (Femmes Prévoyantes Socialistes, la Maison Arc-En-Ciel, Les Tamaris, le CAL BW, Soroptimist, Vie Féminine).

Un autre partenariat concret qui a permis l'émergence de nombreux projets et faciliter la vie de La Touline concerne le **CAL BW**. Comme en 2021 et 2022, c'est, d'une part, dans les locaux du CAL à Nivelles – loués à faible prix – que La Touline a continué à se réunir vu la taille exigüe de ses propres locaux et l'agrandissement de son équipe. Des supervisions de l'équipe, l'AG annuelle de La Touline en 2023 ou l'AG extraordinaire pour la modification des statuts, une réunion festive avec les visiteurs ou encore des rencontres avec des partenaires ont également pu s'y dérouler. C'est encore avec le CAL BW que le projet de théâtre-action à destination des femmes a pu se concrétiser en fin 2023. Ce partenariat ne se limite pas à l'utilisation de locaux. En effet, pour chaque projet co-construit, le CAL BW a joint à La Touline ses propres ressources, importantes au demeurant, en communication, design, etc. apportant par là une force de frappe que La Touline n'aurait pas eu seule. Ici aussi, La Touline remercie vivement le CAL BW pour ces collaborations fructueuses.

²⁵ Pour plus d'informations, et notamment un exposé de ses objectifs, principes et actions, consulter le site : <http://www.reseauspmj.be/>

²⁶ Voy. Le programme sur le site du Réseau : <https://www.reseauspmj.be/colloque-2024/>

Quelques chiffres

Tableau comparatif entre PEC AGMJ et statistiques internes Per Diem 2023

Prestation	Nombre de (PEC) <i>per diem</i> fixé par arrêté ministériel pour 2023	Moyenne nombre de PEC <i>per diem</i> réalisées en 2023 selon ETNIC (données de l'administration communiquées le 11.1.2024)	%	Nombre de PEC <i>per diem</i> selon les statistiques internes pour 2023	%
Aide sociale pour l'auteur (ASA)	6	7,11	119%	8,12	135%
Aide sociale pour le proche d'auteur (ASPA)	26	2	8%	1,03	4%
Aide sociale pour l'auteur détenu (ASAD)	100	85,01	85%	160,41	160%
Aide sociale pour la victime (ASV)	24	14,11	59%	34,38	143%
Aide psychologique pour l'auteur (APA)	10	4,44	44%	9,05	91%
Aide psychologique pour le proche d'auteur (APPA)	45	3,7	8%	4,39	10%
Aide psychologique pour l'auteur détenu (APAD)	42	47,09	112%	61,72	147%
Aide psychologique pour la victime (APV)	58	15,71	27%	32,3	56%
Aide au lien pour l'auteur détenu (ALAD)	28	2,76	10%	21,32	76%

En **rouge**, ce qui est en-deça de 80% des PEC fixés, en **bleu** entre 80% et 120%, en **vert** au-delà des 120% selon la nomenclature de l'AGMJ.

Des chiffres ne voulant jamais « dire » tout seuls, plusieurs remarques et remises en contexte sont à effectuer à l'égard de ce tableau :

1° Tout d'abord, **comme chaque année**, il s'agit de prendre ces données avec **prudence** et une certaine **distance**. Les données de l'administration dépendent de l'encodage des partenaires. Les partenaires ont toujours demandé sans toujours d'obtenir un cadre clair sur la manière d'encoder les dossiers, quand les clôturer, etc. Ce constat et cette demande a été relayée au travers du Réseau SPMJ (*cfr supra – travail en réseau*) à l'AGMJ comme une question transversale à l'ensemble des partenaires et ce depuis l'entrée en vigueur du décret le 1^{er} janvier 2018 jusqu'à ce jour.

Comparativement aux années précédentes, nous pouvons soulever différents éléments.

Premièrement, ainsi que cela était annoncé dans le rapport d'activité précédent, nos **données internes** sont à nos yeux nettement **plus fiables** depuis 2022. Et *a fortiori* encore plus 2023, le système de centralisation de l'encodage ait fait depuis 2 ans ses « maladies de jeunesse » et ses preuves, les travailleurs ayant bien intégrés et automatisés son fonctionnement.

Deuxièmement, et contrairement à 2022 où un important « nettoyage » des dossiers laissés inactifs sur la plateforme de l'administration avait dû être réalisé, **2023** est une **année sans heurts** particuliers au niveau de l'encodage. Une autre partie des différences peut sans doute s'expliquer également par un mode de comptabilisation différent des PEC (nous comptabilisons nos prises en charge à partir du 1^{er} entretien, ce qui n'est pas le cas de chaque VadeMecum de l'administration) ou par un encodage arrêté à des périodes différentes dans l'année.

Troisièmement, hormis la mission ASPA où nous constatons une différence négative, nous constatons que **nos données** font toutes état d'un **taux de prise en charge nettement supérieur** à celui repris dans les données de l'administration. Au-delà des facteurs explicatifs repris plus haut, nous nous interrogeons donc sur l'origine de ces différences. Si ça n'est le moment des « photos » arrêtées par l'administration qui a peut-être pu différer de celui de l'encodage sur la plateforme, peut-être avec quelques fois du retard, nous ne voyons pas ce qui peut expliquer des différences si fortes... surtout si on compare aux données trimestriellement reprises. Nous sommes ravis de pouvoir constater que ces interrogations risquent de perdre de leur intérêt face au changement à partir de 2024 dans le mode de comptabilisation des PEC issu d'une 1^{ère} réforme du décret...

Les freins de « sécurité » informatique posés par l'administration pénitentiaire exposés précédemment demeurent encore actuellement. Ils entraînent des difficultés dans cette centralisation interne. En effet, si les travailleurs peuvent en effet encoder les dates de leurs entretiens depuis la prison, ils ne peuvent remplir valablement un GoogleForm depuis celle-ci, ce qui postpose leur ouverture/clôture de dossiers... Nous voyons d'un bon œil la directive (doc 2022-02) émanant de la DGEPI et relative aux matériels informatiques des services externes. Nous attendons cependant encore d'en voir les résultats concrets sur le terrain. Nous espérons que le passage sur Teams (*cf infra* - perspectives) à l'avenir pourra également faciliter cet encodage centralisé.

Compte tenu de ces limites et de la prudence avec laquelle prendre les données, nous extrapolons tout de même quelques constats.

2° C'est également un classique, comme chaque année, que de signaler que **le nombre de PEC fixé** par arrêté ministériel, selon des critères qui nous restent inconnus (si ça n'est la volonté de préserver le volume d'emploi préexistant à l'entrée en vigueur du décret), **ne correspond pas aux besoins** constatés par nous sur le terrain. L'administration est consciente du phénomène. Nous nous réjouissons en 2021 de la possibilité annoncée de pouvoir – enfin – suspendre des dossiers au lieu de devoir les clôturer pour en ouvrir un nouveau, à l'égard du même détenu quelques temps après. Nous sommes toujours en attente de celle-ci après deux ans.

3° Comme chaque année encore, nous signalons ainsi tout particulièrement l'incongruité des catégories de prestations d'aide aux **proches d'auteurs**. Quand nous sommes – et nous le sommes régulièrement – en contact avec des proches d'auteurs, cela consiste souvent davantage à répondre à des besoins d'informations ponctuels qu'à réaliser des démarches ou entamer un suivi entraînant l'ouverture d'un dossier avec un encodage... Ces chiffres reflètent les constats qualitatifs émis plus haut.

4° Toujours dans la même logique du nombre de PEC ne correspondant pas aux besoins, le fait de dépasser cette année largement les objectifs fixés en matière **d'aide sociale ou psychologique aux détenus** n'indique en rien que la demande réelle est atteinte ou l'offre excédentaire. En effet, la présence de listes d'attente constante et massive, tant au niveau de l'aide psychologique que sociale, tant à Nivelles qu'à Ittre (*cf supra – le travail psychosocial en prison*) indique en effet le contraire. Le peu de locaux et de moyens humains disponibles, l'absentéisme des agents (spécialement à Nivelles) ou les grèves régulières sont autant de freins à pouvoir prendre en charge l'ensemble de ces demandes, sous-évaluées par arrêté ministériel depuis au moins 5 ans.

5° Signalons encore les décalages constatés au niveau de **l'aide psychologique** ou sociale **aux victimes**. En 2023, l'encodage des prestations dans cette mission fut le fait de deux psychologues essentiellement, dont les temps de travail consacré aux victimes étaient respectivement de 0,5 ETP et de 0,6 à 1 ETP enfin d'année (pas toute l'année et pas entièrement dédiée à l'APV), soit environ 0,8 ETP en 2023 dédié à cette mission pour 32,3 PEC *per diem* et 63 victimes aidées (1 de plus que l'an passé mais PEC moins longues).

Si l'on considère que la CCF (0,5 ETP) du service remplit des missions d'aide psychologique auprès des victimes – ce qui à nos yeux est tout à fait le cas – c'est 30 victimes supplémentaires (pour 17,06 PEC *per diem*) qui auront été aidées. Et celle-ci a été absente durant quasiment 4 mois... A notre **siège social**, c'est donc **93 victimes** (toutes infractions et genre confondus) pour un total de **49,36 PEC** qui ont été aidées en 2023 avec environ **1,3 ETP**. Ce qui permet d'indiquer que les PEC fixées par arrêté sont atteintes dans la part « raisonnable » (**85,01%**) et ce, principalement sur la ZP de Nivelles-Genappe.

Enfin, si à ces données étaient ajoutées celles issues du projet d'antennes décentralisées, on peut donc y ajouter **138 victimes** aidées en 2023 (pas de calcul *per diem* disponible ici), soit **231 victimes** au total en 2023. Nous serions donc bien au-delà des chiffres fixés, sans doute au double.

6° Au niveau de **l'aide au lien**, nous ne comprenons spécifiquement pas l'origine des divergences particulièrement marquées entre nos chiffres et ceux de l'administration.

7° **L'aide (psychologique) aux auteurs libres** est et reste une difficulté dans la mesure où, en réalité, c'est l'aide psychologique qui prédomine en termes de « demandes » comparativement aux demandes de suivis sociaux. La demande est forte ! Nous réitérons dès que possible, comme en 2021, le message selon lequel il s'agit d'une psychologisation des problèmes sociaux qui a un impact considérable sur nos services et à laquelle nous avons du mal à répondre compte tenu du nombre élevé de demandes qui nous sont renvoyées face au peu de ressources disponibles. Nous peinons même à savoir vers quel service renvoyé dans le BW tant les institutions susceptibles d'accueillir ces demandes sont saturées (ex : SSM, secteur lui-même en pleine restructuration en 2022...). Méthodologiquement, nous faisons le choix d'orienter les quelques psys disponibles vers les demandes « réelles » et directes souvent vécues de façon beaucoup plus urgentes et nécessaires en prison ou auprès des victimes. Ces psys, en 2023 comme les années précédentes, auront tous été à saturation. Nous maintenons néanmoins le choix de centrer dès que c'est possible ces suivis sur les demandes des auteurs avec qui une relation peut préexister, en prison à Ittre ou à Nivelles donc, au détriment parfois des détenus d'autres établissements souhaitant se réinsérer dans le BW, à Nivelles souvent.

Nous accueillons toutefois d'un bon œil l'ouverture, depuis début 2023, à la prise en charge des soins de santé – hors prison – des détenus par les mutuelles. C'était une des revendications portées de longue date par plusieurs associations militantes. Des contacts que nous ont d'ailleurs pris début 2023 avec le Réseau 107 BW dans l'espoir que des redirections vers des psychologues de 1^{ère} ligne de ce réseau

soient possibles, à coût très modéré, pour les détenus couverts par une mutuelle. Nous n'avons pas de certitudes quant à cet espoir, en effet les détenus ne nous informent pas s'ils ont pu ou non trouver un autre psy à l'extérieur. Nous pensons toutefois que rares seront les détenus qui y seront parvenus par ce biais, la difficulté étant pour des psychologues de 1^{ère} ligne de travailler avec un public sous contrainte sorti d'un univers carcéral méconnu dans un réseau qu'on a par ailleurs annoncé déjà fort chargé.

Par ailleurs, aux chiffres de l'administration ou à nos statistiques internes, nous devons également garder en tête qu'une psychologue effectue, depuis des années, une journée par semaine en bénévolat au sein des locaux de La Touline pour suivre, à l'extérieur, une série d'auteurs sous le statut de détenus (en PS ou en CP) ou en liberté (en SE, en LC ou sans plus de condition).

Tableau de sous-subventionnement

Le tableau ci-dessous, malgré son côté indigeste et peu lisible, illustre pourtant de façon concrète le sous-financement structurel de notre secteur.

En voici quelques commentaires pour en faciliter la lecture :

1° L'administration a, en 2022-2023, procédé à une **uniformisation des modalités de prises en charges** (« PEC »), passant de 3 modalités (*per hora*, *per diem*, *per prestatio*) à un seul unifié (*per prestation*), ce qui est plus simple et compréhensible à nos yeux. Plutôt que d'estimer un « taux moyen de dossiers actifs quotidiennement » (*per diem*), nos PEC sont désormais centrées, pas encore réellement sur le justiciable (puisque un même justiciable peut activer plusieurs prestations différentes au cours de l'année) mais déjà plus que précédemment, sur le « nombre de dossiers activés au cours d'une même année ».

2° Elle a ensuite **recalculé**, sur la base de données explicitées cette fois – et sensées à nos yeux, **la valorisation financière d'une PEC**. Ainsi, en se basant sur une durée moyenne sur une année d'une PEC, un coût horaire forfaitaire lui-même basé sur les barèmes réellement en vigueur dans notre secteur, etc. incluant des frais de fonctionnements, des tâches administratives, etc., ils ont déterminé un montant unitaire pour chaque mission et public.

3° Ils ont ensuite demandé, en septembre 2023, à tous les services partenaires des maisons de justice d'**estimer le nombre de dossiers** pour lesquels ils devraient être subsidiés pour l'avenir, compte tenu de leurs données réelles et des besoins constatés sur le terrain. Ils nous avaient d'ores et déjà annoncé une enveloppe budgétaire malheureusement fermée, chose regrettée par l'administration, bien consciente de nos limites.

4° Sur la base de nos données **internes** 2022 et 2023, incluant les listes d'attente constatées en prison et les données produites au travers de nos antennes décentralisées, nous avons indiqué une estimation de ce que nous pourrions atteindre réellement en 2024 comme dossiers activés. La subvention « idéale » qui ressortait de cet exercice atteignait ainsi quasiment **1,8 millions €**.

5° L'**arrêté ministériel** du 15.12.2023 fixant les nombres de nos prises en charge – et par conséquent notre subventionnement – pour 2024 aboutit quant à lui **au 1/3, soit 608.401,95 €**.

6° Malgré une légère augmentation dépassant l'indexation et propre, selon les informations qui nous ont été données par l'administration, au constat effectué au sein de l'administration d'une augmentation du nombre de dossiers relatifs à l'aide aux victimes dans le BW *au sein des maisons de justice* (et non via

nos antennes décentralisées !), le sous-financement est marqué et difficile à digérer au regard des besoins constatés *et démontrés*, de la saturation constatée un peu partout, du turn-over sectoriel et des drames humains qui se jouent régulièrement sous nos yeux. La catastrophe sociale, humaine est organisée.

7° Il s'agit là de notre financement structurel pour nos missions de base, sur la base des besoins identifiés des justiciables. Même si nous nous réjouissons évidemment à chaque fois que nous parvenons à obtenir un financement pour un projet particulier (ou sa continuation comme pour les antennes décentralisées ou ADFORM), nous avons insisté à suffisance plus haut sur la nécessité de pérennité, de stabilité tant à l'égard du réseau, des justiciables aidés que pour tenter de construire – et garder – une expertise, une équipe, etc.

8° Arguer un jour que « puisque vos services atteignent ce niveau de prises en charge avec ces moyens, pourquoi en accorder davantage !? » serait faire fi de tous les problèmes identifiés et la souffrance causée par ce sous-financement (délai d'attente, espacement des rdv, liste d'attente à rallonge, pression constante sur les travailleurs et risques psychosociaux élevés, arrêt potentiels des suivis par les bénéficiaires, etc...).

ANNEXE	PEC <i>per diem</i> demandées agrément 2017	PEC <i>Per diem</i> arrêtées 2023	Montant € per diem unitaire	Subvention réelle 2023	PEC <i>Per diem</i> demandées agrément 2022	PEC nb justiciables aidés estimés 09/2023	PEC AM pour 2024	Montant de la Pec unitaire définies par l'AGMJ	Subvention demandée 2024	Subvention réelle 2024
ASA	15	6	2.182,54 €	13.095,24 €	6	13	5	1.482,04 €	19.266,52 €	7.410,20 €
ASPA	16	26	1342,21	34.897,46 €	4	4	1	1.482,04 €	5.928,16 €	1.482,04 €
ASAD	250	100	1238,76	123.876,00 €	227	361	114	1.482,04 €	535.016,44 €	168.952,56 €
ASV	110	24	2091,27	50.190,48 €	55	119	55	1.482,04 €	176.362,76 €	81.512,20 €
APA	3	10	2171,62	21.716,20 €	20	84	22	2.159,85 €	181.427,40 €	47.516,70 €
APPA	6	45	1633,43	73.504,35 €	2	4	1	2.159,85 €	8.639,40 €	2.159,85 €
APAD	80	42	1049,38	44.073,96 €	108	169	52	2.159,85 €	365.014,65 €	112.312,20 €
APV	30	58	2107,03	122.207,74 €	135	186	72	2.159,85 €	401.732,10 €	155.509,20 €
ALAD	75	28	1561,07	43.709,96 €	28	38	20	1.577,35 €	59.939,30 €	31.547,00 €
Total missions				527.271,39 €					1.753.326,73 €	608.401,95 €

Perspectives 2024-2025

1. Perspectives dans nos activités

Au niveau de l'aide aux victimes

Parmi les perspectives futures concernant nos activités en lien avec les victimes, une des principales consistera à faire le maximum pour **prolonger, au-delà de 2024**, du 4^{ème} financement et des élections à venir, le **projet d'antennes décentralisées** dans le BW pour la prise en charge psychologique des victimes. Nous aurons notamment l'occasion d'en exposer le bilan, la nécessité d'une continuité dans le temps à l'occasion du **colloque organisé par le Réseau** des services partenaires des maisons de justice les 25 et 26 avril 2024 (*cf supra*). Nous tâcherons également de poursuivre les logiques groupales et d'activités thématiques complémentaires à nos suivis individuels.

Concernant plus spécifiquement les **groupes de paroles**, nous étudierons l'opportunité de relancer en 2024 un nouveau groupe de parole pour des victimes de violence sexuelle ainsi que de renouveler, en fonction des besoins, le groupe pour les victimes de violences entre partenaires actif jusque début juillet 2024 à Wavre. Jusqu'ici, les groupes de paroles en prison ont été souvent envisagés mais plus difficiles à mettre sur pied.

Nous poursuivrons en 2024 l'offre de **selfdefense** en réduisant sans doute l'offre à un seul groupe et non deux comme préalablement mais en augmentant le nombre de séances proposées (20 au lieu de 10) pour inscrire cela dans la durée pour les bénéficiaires tout en maximisant le fait que les groupes soient complets.

Nous espérons également pouvoir contribuer à ce que la **pièce de théâtre-action** « Ne me libère pas, je m'en charge » soit jouée à nouveau dans le Brabant Wallon en 2024. Elle constitue à nos yeux un excellent outil de sensibilisation. Cela correspond par ailleurs aux souhaits exprimé par les comédiennes. Nous espérons trouver parmi notre réseau des partenaires à cette fin.

Un autre projet en lien avec nos activités destinées aux victimes sera peut-être l'émergence en 2024 du projet **DIVICO dans le BW** que nous évoquions déjà dans notre rapport précédent et qui a été travaillé en 2023. Inspiré, voire quasiment dupliqué, du projet existant liégeois, il vise à développer un dispositif de prévention des situations critiques pour les victimes de violences entre partenaires au travers d'une concertation interdisciplinaire des très nombreux acteurs en lien avec ces situations (auteurs, victimes, enfants, que ça soit dans le secteur judiciaire, social, médical, policier). On pourrait le résumer grossièrement en un dispositif de « prévention des féminicides » via des concertations renforcées, au besoin par l'utilisation des concertations de cas prévues au sein de l'article 458^{ter} du Code pénal. La Touline a participé en 2023 à la création du comité de pilotage de ce projet avec la Province du BW et la coordination des SAPV des 10 zones de police. Elle a ensuite déposé deux demandes de subventionnement dont nous aurons bientôt les réponses. La Touline servirait de « réceptacle administratif » de ce projet, ce pourquoi les institutions provinciale et fédérale aurait plus de difficulté mais le personnel engagé au cœur de ce projet novateur le serait conjointement.

Au niveau de l'aide aux auteurs

Concernant les projets en lien avec le milieu carcéral, 2024 sera également l'occasion de continuer à développer le **projet ADFORM** et le poste de référent formation au sein de la prison d'Ittre. Il s'agira notamment de tenter au mieux de trouver de nouvelles formations pour développer l'offre *intra-muros* quand c'est possible.

A cet égard, nous espérons par exemple une réponse favorable à la demande introduite dans le cadre de l'appel à projet déposé récemment à la **Fondation Roi Baudouin** qui nous permettrait, si l'ensemble du budget demandé était acquis, de proposer à nouveau une formation **cariste** à 36 détenus cette fois (6 x 6) en 3 modules de 3 jours avec le même partenaire qu'en 2023, Brussels Academy of Logistics. Et nous pourrions également y adjoindre une formation de **formateur fitness** via l'IFAPME (payante) pour au moins 4 détenus qui ont, via le projet ADFORM, suivi une formation de base à l'ADEPS comme préalable nécessaire.

Nous envisageons également d'évidemment poursuivre le projet de **vestiaire social** à la prison d'Ittre. Nous avons également commencé en ce début d'année 2024, dans nos bureaux, à vider, nettoyer et ranger les caves, à trier nos archives, en vue de dégager de la place destinée à pouvoir mieux et plus stocker des éventuels vêtements collectés tout au long de l'année. En fonction du résultat de cette future collecte, nous envisagerons peut-être également le lancement d'un vestiaire social au sein de la prison de Nivelles, en fonction des possibilités qui nous seront données par la direction.

Nous souhaitons également relancer et cette fois achever le projet de brochure pour les détenus, sans doute uniquement ceux de la prison de Nivelles.

Nous poursuivrons autant que possible les projets de logement en lien avec le CPAS de Nivelles étant donné le besoin primaire et difficile à combler pour de nombreux détenus à leur sortie qu'ils visent à remplir. Cela dépendra toutefois des finances de l'asbl et des possibilités laissées par le CPAS à l'issue des conventions qui nous lient.

Le projet le plus conséquent auquel nous tâcherons de nous attaquer en 2024 (et après) est **un projet de ferme destinée à accueillir des détenus sortant de prison**. Inspiré de la ferme de Moyembrie en France²⁷, projet qui a d'ailleurs été visité, parmi d'autres lieux, par quelques membres de La Touline en 2019, nous souhaitons en effet créer une structure destinée à accueillir une quinzaine de détenus sortant de prison, sans solution de logement et pour lesquels nous identifions en *intra-muros* un besoin particulier de pouvoir faire l'expérience, après celle difficile de la prison, de sa violence, de sa déresponsabilisation et de sa désocialisation, d'un « sas de transition » dans une structure faisant lien, durant un temps entre l'intérieur et l'extérieur et ce, en partant d'une équipe de travailleurs que les détenus connaîtraient à l'intérieur. L'idée centrale est que les résidents ex-détenus partagent leur temps, dans un lieu de vie collective mais disposant de pièces préservant l'intimité et la vie privée, entre un travail orienté sur une activité agricole, en lien avec le vivant (maraîchage, petit élevage, etc.) et un accompagnement unifié, quotidien, individualisé. Le travail serait un moyen et non une fin en soi, l'objectif n'étant pas de former des maraîchers professionnels mais pas non plus d'être purement occupationnel. Il serait dans la mesure du possible rémunéré afin de faciliter la constitution d'un « bas de laine » pour l'après. Simple et à la portée de tous, il ne nécessitera pas de compétences spécifiques préalables, ce qui favorise la transmission rapide des connaissances vu le « turn-over » souhaité parmi les résidents.

²⁷ Voy. Notamment https://fr.wikipedia.org/wiki/Ferme_de_Moyembrie ou <https://fermedemoyembrie.fr/nous-connaître/>

Le projet en est à ses balbutiements même si de nombreux contacts, partenaires, ressources, idées et bases de travail avaient déjà été investiguées par la direction de La Touline avant son entrée en fonction en mai 2020. Volontairement « mis au frigo » durant plusieurs années, nous souhaitons relancer ce projet en l'imaginant dans un lieu réel. Via des contacts avec l'asbl Solidarimmo, un lieu a été identifié, visité 2x, semble pouvoir convenir aux besoins du projet et rentrer dans des perspectives budgétaires raisonnables.

Une des phases primordiales du projet consistera bien évidemment dans la collecte de fonds, qu'ils soient publics ou privés. A cet égard, comme nous avons pu le faire préalablement avec le travail que nous menons auprès des victimes²⁸, nous comptons notamment sur la **réalisation d'une capsule vidéo « carcérale »** destinée à résumer et à mettre en avant le travail que nous menons auprès des détenus ainsi qu'à évoquer ce projet. Nous avons d'ores et déjà pris contacts avec les directions des prisons d'Iltre et de Nivelles à cet égard.

En général

Indépendamment du public aidé, nous comptons également poursuivre le travail initié avec Aidées formation lié au **plan de communication** de La Touline (*cfr supra* – Projet antennes décentralisées, p. 20).

Enfin, nous tâcherons de lancer en 2024 un **groupe de travail** relatif aux diverses **sensibilisations** que nous mènerons, afin d'éviter de nous disperser, choisir où, pourquoi et à qui nous souhaitons accorder du temps pour cet objectif et concerter davantage en équipe la manière d'y procéder. En effet, nous avons identifié lors de la « mise au vert » de septembre 2023 certains publics prioritaires à nos yeux (ex : sensibilisation des magistrats ou des médecins à notre travail).

2. Perspectives relatives aux membres du personnel

En 2024-2025, nous poursuivrons la dynamique de **revalorisation barémique** progressive **des criminologues** évoquée dans le rapport précédent²⁹. Cette revalorisation a été **conditionnée à une dynamique de formation long terme** dont les objectifs étaient:

1. *mieux les outiller dans les dimensions relationnelles/psychologiques des suivis sociaux opérés (positionnement plus solide/réfléchi, quid quand les démarches concrètes s'espacent, se répètent ou échouent à répétition, manquent à leurs yeux de sens, etc.)*

2. *améliorer l'aspect "soutien à la détention" (puisque'ils travaillent tous en prison) quitte à pouvoir aussi se rendre disponible pour "écrémer" une liste d'attente psy en prison sans doute parfois remplie/encombrée de demandes qui pourraient pour certaines être comblées par un non-psychologue et réorientées vers eux. Bref, dépanner les collègues psys au sein des prisons en dehors des "soutiens thérapeutiques individualisés et personnalisés" également visés par le décret (art. 9).*

3. *à long terme pouvoir également proposer des suivis à l'extérieur à des auteurs libres (idéalement déjà suivis par eux à l'intérieur (comme les psys le font actuellement pour avoir une accroche préalable à la demande)) tout en clarifiant auprès du détenu et de tous les intervenants extérieurs "envoyeurs" (SPS, direction, DGD, TAP, avocats, etc.) leur diplôme et leur formation complémentaire afin que le détenu sortant ne se voit pas par après « pénalisé » d'avoir choisi un intervenant pas suffisamment qualifié à leurs yeux. Le but n'est pas qu'ils deviennent thérapeutes. Nous continuerons donc à renvoyer le fait que les sorties sont trop « psychologisées », que le "suivi*

²⁸ Voy. <https://www.youtube.com/watch?v=v1WtBYBsjpc>

²⁹ Voy. Rapport d'activité 2022, pp. 43 et 44, disponible sur notre site web : [http : www.latouline.be](http://www.latouline.be)

thérapeutique" est une condition galvaudée et trop automatiquement proposée/imposée qui encombre les services comme les nôtres. Entretemps, l'objectif est malgré tout de s'organiser pour quand même tenter de pouvoir mieux faire face qu'actuellement à ces nombreuses demandes.

4. pouvoir également partager des points de vue plus complémentaires, un bagage plus partagé, entre psy et "AS/crimino" au sein des interventions et de la vision sur le travail en équipe.

Chaque criminologue du service est depuis le début de l'année 2023 rémunéré à 50% selon le barème AS et à 50% selon le barème de master. Chacun d'eux a démarré en 2023 une formation longue (3 en formation systémique, 1 en médiation familiale et 1 dernier en psychothérapie centrée sur la personne). Avec chacun d'eux, une convention d'écolage a été signée. L'ensemble s'est inscrit dans le plan de formation qui a été pensé au cours de l'année 2023.

A propos du **plan concerté de formation**, celui a donc été pensé en 2023. Il a été initié concrètement en 2024 pour les 3 années à venir. Il comprend un charte reprenant les principes directeurs et balises de l'asbl en matière de formation, les rôles des 2 « référents plan de formation », etc. Notre objectif 2024 sera à cet égard tenir les engagements divers pris pour implémenter cela « dans les mœurs » de l'équipe. Après la rénovation du règlement de travail (en 2022) et celle des statuts de l'asbl (en 2023), il s'agit d'un chantier « RH/administratif » d'importance sur lequel nous serons attentifs en 2024.

Quatre autres perspectives sont encore à signaler.

Premièrement, le maintien de La Touline dans une **dynamique de supervision institutionnelle**. Nous avons trouvé au un nouveau superviseur en mai 2023, les deux premiers nous ayant malheureusement fait faux bond pour des raisons de santé ou d'organisation personnelle. Après une 1^{ère} séance, nous avons décidé de poursuivre avec lui et opéré 3 séances supplémentaires en 2023. Nous avons déjà bien avancé et élagué certains problèmes de structures ou de communication au sein de l'équipe, ce qui a abouti à quelques changements concrets dans l'organisation. Nous poursuivrons cette dynamique en 2024.

Deuxièmement, il est notamment ressorti plus concrètement de ces séances la nécessité de structurer la préparation, la discussion et la prise de décision à l'égard des différents projets portés par l'asbl, quand bien même par hypothèse ces derniers émaneraient de l'un ou l'autre d'eux seulement au départ. Il en est ressorti la rédaction d'une « **fiche projet** » identique à tous les futurs projets en lien avec nos activités et portant l'attention de ses porteurs sur les diverses dimensions potentielles des projets (objectifs, liens avec le public, budget, organisation pratique, communication, délai, etc.). Nous tâcherons dès lors en 2024 de systématiser son utilisation.

Troisièmement, nous prévoyons d'organiser pour la 2^{ème} fois un **temps de « mise au vert » en équipe**, temps partagé entre des temps de réflexion ensemble et des temps plus informels tous deux destinés à « faire équipe » au-delà de nos lieux de travail différents et des rares réunions. La première expérience était de l'avis collectif riche voire nécessaire.

Enfin et troisièmement, après avoir longtemps reçu énormément de demandes de stages émanant d'un nombre importants d'institutions différentes (étudiants en criminologie de l'ULB ou de l'UCL, en psychologie d'un peu partout, en assistant social idem, etc.), nous avons enfin pris le temps de clarifier notre **politique d'accueil des stagiaires** en ce début d'année 2023. Nous accueillons d'ores et déjà une étudiante en criminologie de l'ULB. 2023 et 2024 sera donc l'occasion de mettre cette politique d'accueil à l'épreuve comme autant d'expériences potentiellement complexes et lourdes à organiser et mettre en œuvre mais aussi bénéfiques par la pédagogie et la clarté qu'elles imposent.

Enfin, comme annoncé dans le cadre du projet particulier « Accordage » (*cf supra* – p. 22), nous déposerons en 2024 une **demande de dérogation pour la CCF** qui y est engagée afin qu'elle soit

reconnue apte à apporter une aide psychologique dans le cadre du décret de la FWB qui encadre nos missions.

3. Perspectives réglementaires, administratives et financières

Les perspectives administratives de La Touline sont *a priori* moins nombreuses mais pas moins importantes.

Nous signalerons pour l'essentiel ici 2 perspectives administratives, financières et réglementaires

Premièrement, l'engagement en février 2024 d'un « **assistant adjoint administratif** » destiné à mieux outiller l'asbl au regard de la complexification budgétaire et administrative liée à la multiplication des différents subsides. Ses principaux objectifs prioritaires pour 2024 sont de faire passer l'asbl à **comptabilité analytique** (obligatoire pour le FSE – en lien avec ADFORM), d'aider la direction dans la production des différents rapports justificatifs financiers et de participer à la construction et à un **suivi plus rapproché du budget annuel**. Il est également chargé du suivi financier du plan de formation et se verra également déléguer certains aspects RH en cas de questions particulières.

Nous procéderons également à une **délégation de signature** de l'organe d'administration à l'égard de la direction, désormais rendue possible dans les nouveaux statuts publiés au Moniteur belge, afin de faciliter ses échanges et le rendre plus efficace à l'avenir vis-à-vis de certains services, dont les banques en premier lieu.

Données administratives, lieux d'activité et modalités de contact

Nom du service : La Touline

Numéro d'entreprise BCE : 0432.486.673.

Numéro de compte bancaire : BE74 7320 0447 7007

Numéro ONSS : 1128435-91

Arrondissement(s) judiciaire(s) concerné(s) : Brabant-Wallon, Nivelles

Adresse du siège social et des lieux d'activités (en ce compris les établissements pénitentiaires au sein desquels vous intervenez):

Nous sommes actifs dans nos locaux pour les victimes, les auteurs non incarcérés et les proches d'auteurs.

Les auteurs incarcérés sont suivis au sein des prisons d'Ittre et de Nivelles.

Les antennes décentralisées ne sont accessibles qu'aux victimes et pour de l'aide psychologique uniquement.

- Siège social : Avenue de Bulet, 4a, 1400 Nivelles
- Prison de Nivelles : Avenue de Bulet, 4, 1400 Nivelles
- Prison d'Ittre : rue de Clabecq, 100, 1460 Ittre
- Antennes décentralisées aide psychologique victimes :
 - o Tubize – CPAS : 32, rue des Frères Taymans
 - o Braine-l'Alleud – Maison des associations : 3, Grand Place Baudouin 1^{er}
 - o Wavre – CPAS : 5, avenue Henri Lepage ; Maison « Ose-Aller », rue de Bruxelles, 15
 - o Grez-Doiceau – Espace Social : 4, Chaussée de Jodoigne
 - o Mont-Saint-Guibert – Bibliothèque du CPAS : 39, Grand'Rue
 - o Jodoigne – Service de Santé Mentale : 89, Chaussée de Tirlemont

Adresse du site internet : <http://www.latouline.be>

Modalités de contact et horaire d'ouverture du service (siège social et lieux d'activités) :

1. Pour le secrétariat (permanence téléphonique) : au **067/22.03.08**

- les lundi, mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h
- les mercredi, jeudi : de 13h à 16h
- le vendredi : de 8h30 à 12h30

N'hésitez pas à laisser un message vocal sur le répondeur en dehors de ces heures, nous vous recontacterons dès que possible. N'oubliez pas de mentionner:

- votre nom et prénom
- la raison de votre appel
- vos coordonnées téléphoniques (ou un email) sur lesquelles vous joindre
- et si possible, le nom de l'intervenant que vous souhaitez contacter.

2. Pour les antennes décentralisées (sur rdv):

- Wavre (lundi et jeudi), Grez-Doiceau (mardi), Mont-St-Guibert (vendredi) : **0456/37.86.85** (Mme Coryn) ; Jodoigne (mercredi et vendredi) : **0456/37.86.83** (Mme Lorent) et Wavre (jeudi – aide sociale) : **0470/78.08.50** (Mme Tonini),
- Tubize (mercredi), Braine-L'Alleud (jeudi): **0472/87.56.77** (Mme Jacquart)

3. Pour les violences conjugales à Nivelles (sur rdv – tous les matins) (**0470 36 29 48**) Anne-Cécile de Smidt

4. Par email: contact@latouline.be